

**Commune de
BOZAS**
(07410)



CARTE COMMUNALE

**1- Rapport de
présentation**



10 Rue Condorcet - 26100 Romans-sur-Isère
Tél : 04 75 72 42 00 - Fax : 04 75 72 48 61
Courriel : contact@beaur.fr - Internet : www.beaur.fr

5.11.101

Juil
2012

PREAMBULE

La loi n° 2000 – 1208 du 13 décembre 2000 relative à la **S**olidarité et au **R**enouvellement **U**rbains dans son article 6 :

« ...donne aux cartes communales le statut de document d'urbanisme. Approuvées conjointement par le maire et le représentant de l'Etat, après enquête publique, elles ont désormais un caractère permanent, le délai de validité de quatre ans étant supprimé.

Les communes dotées d'une carte communale seront compétentes en matière d'autorisation d'occupation des sols, sauf si le conseil municipal décide de maintenir la compétence de l'Etat (article 31 de la loi). »

Sur la commune de BOZAS, le Préfet délivre actuellement les autorisations concernant l'occupation des sols sur la base du Règlement National d'Urbanisme.

La municipalité de BOZAS désire approfondir une réflexion sur le devenir de son territoire et sur son mode de développement.

La commune a ainsi décidé d'élaborer une « carte communale ». Cet outil réglementaire est adapté aux problèmes d'urbanisme rencontrés par une commune de la taille de BOZAS.

La mise en œuvre de cette carte exige la mise en place d'un inventaire communal établi selon de nombreux critères permettant de déterminer les objectifs qui vont encadrer cette élaboration.

1^{ère} Partie

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE & ETAT INITIAL DU SITE

BOZAS en quelques chiffres :

Surface totale : **1 250 ha**

Surface Agricole
Utilisée communale : **645 ha**

Superficie des terres
labourables : **135 ha**

Superficie fourragère : **418 ha**

Population totale : **244 habitants**
(Recensement 2007)

Densité : **19,6 hbts / km²**

Taux de variation
annuel (1999 - 2007) : **- 0,1 % / an**

En 2007

182 Logements

99 Résidences principales (54%)

49 Résidences secondaires (27%)

35 Logements vacants (19 %)

En 2010

21 Exploitations agricoles

5 Entreprises artisanales

INTRODUCTION

1. PRESENTATION GENERALE :

La commune de BOZAS se situe au Nord du département de l'Ardèche, dans la région du Haut Vivarais. Elle appartient au canton de St Felicien.

Le territoire communal s'étire sur une superficie de 1250 ha, à 700m d'altitude de moyenne, sur les versants sud du Bois de Madame.

Elle se situe à :

- 8 Km de ST FELICIEEN,
- 35 km de TOURNON, chef lieu d'arrondissement,
- 40 Km d'ANNONAY,
- 55 Km de VALENCE.

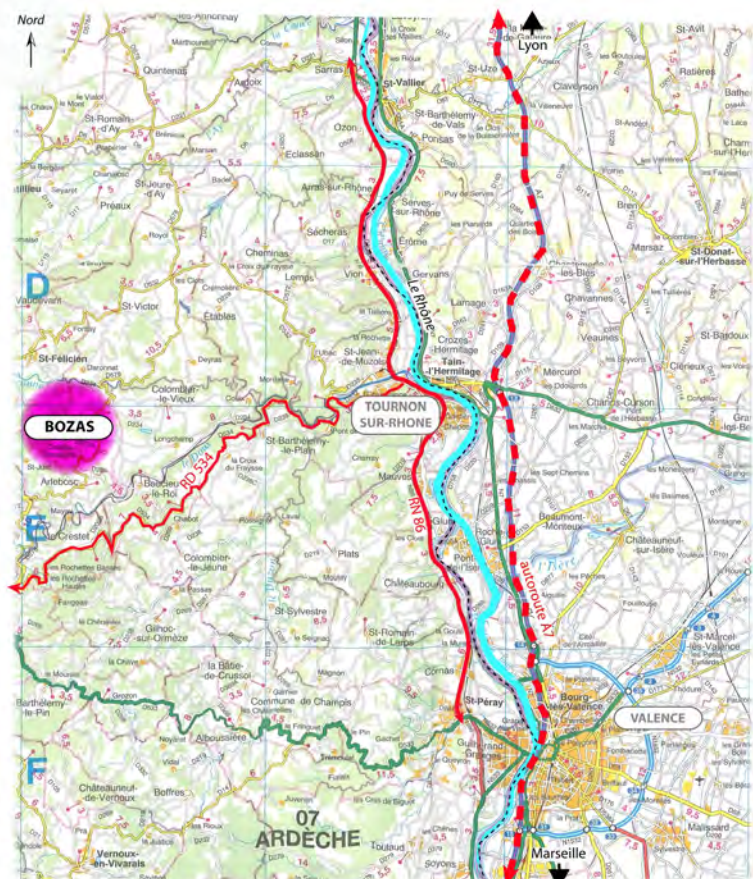
BOZAS est limitrophe avec les communes d'Arlebosc, Colombier le Vieux, St Victor et St Félicien.

La commune est traversée par :

- la RD 578, route panoramique, qui parcourt le plateau du Bois de Madame. Elle relie le bourg de St Félicien à la RD 534, liaison entre la Vallée du Rhône (Tournon) et la ville de Lamastre
- le village de Bozas et le hameau de la vierge sont desservis depuis la RD 578, par la RD272a.

La commune compte 244 habitants en 2007.

Plan de situation



2. CONTEXTE TERRITORIAL :

La commune fait partie du massif central et est soumise aux dispositions de la loi Montagne.

Intercommunalité :

La commune adhère aux établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- Communauté de communes du Pays de St Félicien
- Syndicat Cance Doux (eau potable)
- le SIVU des Inforoutes de l'Ardèche.

.....

Urbanisme – planification :

Il n'existe pour l'instant sur le territoire, ni périmètre de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), ni programme local de l'habitat (PLH).

La commune ne dispose d'aucun document d'urbanisme, elle est aujourd'hui soumise aux dispositions du règlement national d'urbanisme (RNU).

CHAPITRE I – EXPOSE DU DIAGNOSTIC

A. DEMOGRAPHIE

(Source : INSEE, données communales).

En 2007 :

- ◇ 244 habitants
- ◇ Taux de variation annuel (1999-2007) : -0,1 % / an

1. POPULATION

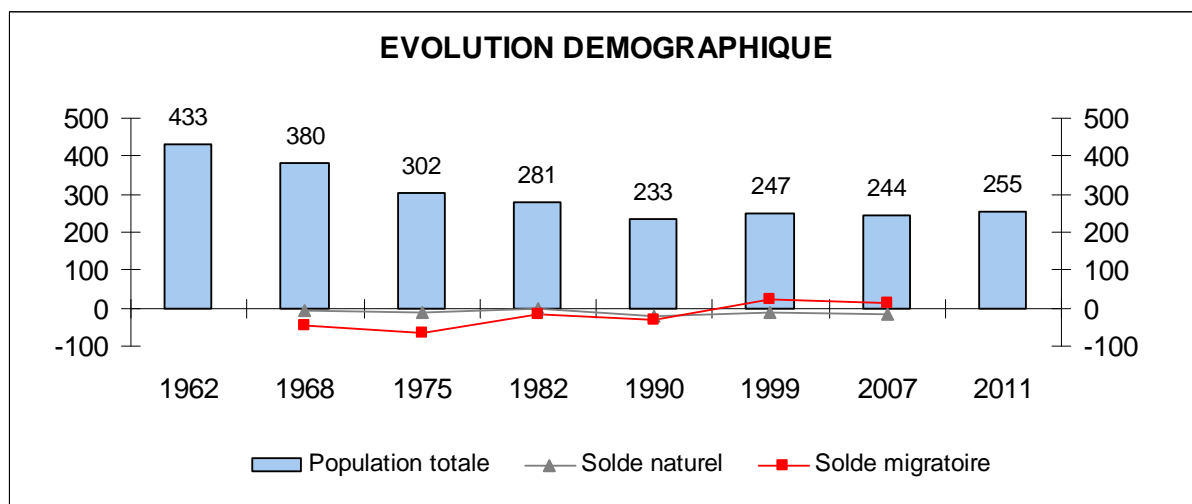
1.1. EVOLUTION

Au cours de ces dernières décennies, la commune de BOZAS a connu la problématique globale des communes ardéchoises de moyenne montagne. Les différents bouleversements sociaux, en particulier, l'exode rural vers les grands bassins d'emploi, ont entraîné la commune dans une récession démographique.

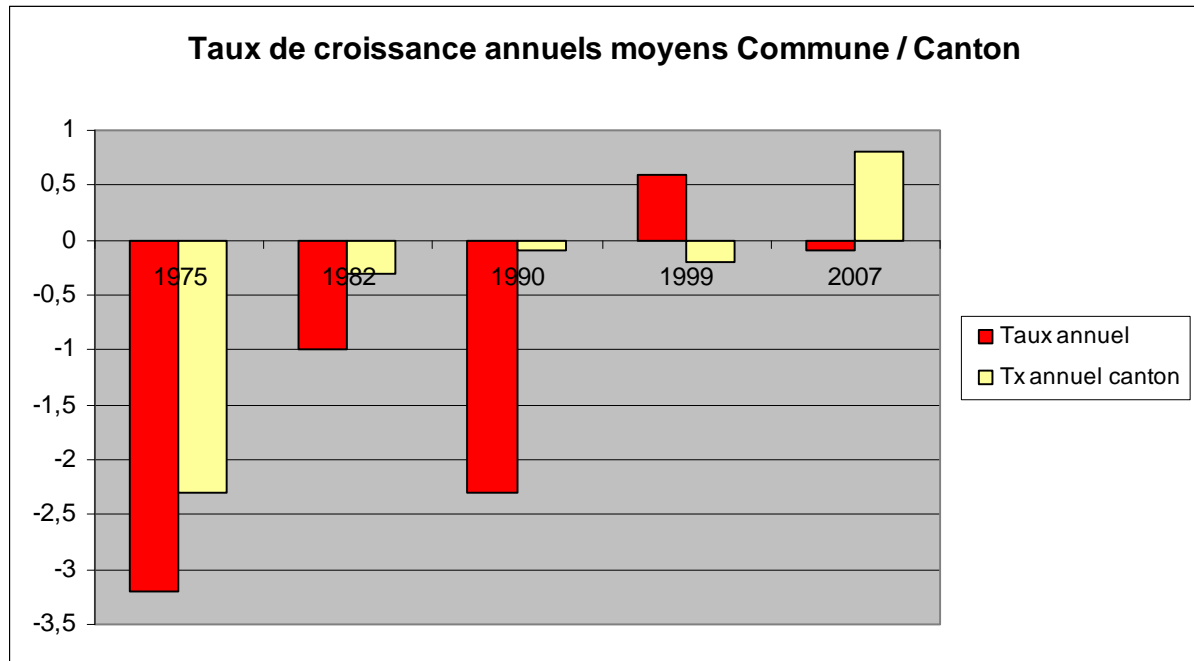
Des années 60 à 1990, la commune a perdu près de la moitié de ses habitants. Cette baisse est particulièrement sensible entre 1975 et 1982, avec – 1,9% par an en moyenne. Cette tendance tend à s'inverser aujourd'hui avec une croissance de la population entre 1990 et 1999.

Cette tendance tend à s'inverser aujourd'hui avec une croissance de la population entre 1990 et 1999, puis entre 2007 et 2011.

Selon les données communales, la commune de BOZAS dénombre 255 habitants en 2011, contre 244 en 2007 (soit +11 habitants en 4 ans).



Depuis 1990, la croissance très modérée enregistrée est essentiellement liée à un solde migratoire positif, le solde naturel étant soit négatif, soit nul.

Evolution des taux de croissance annuels moyens :

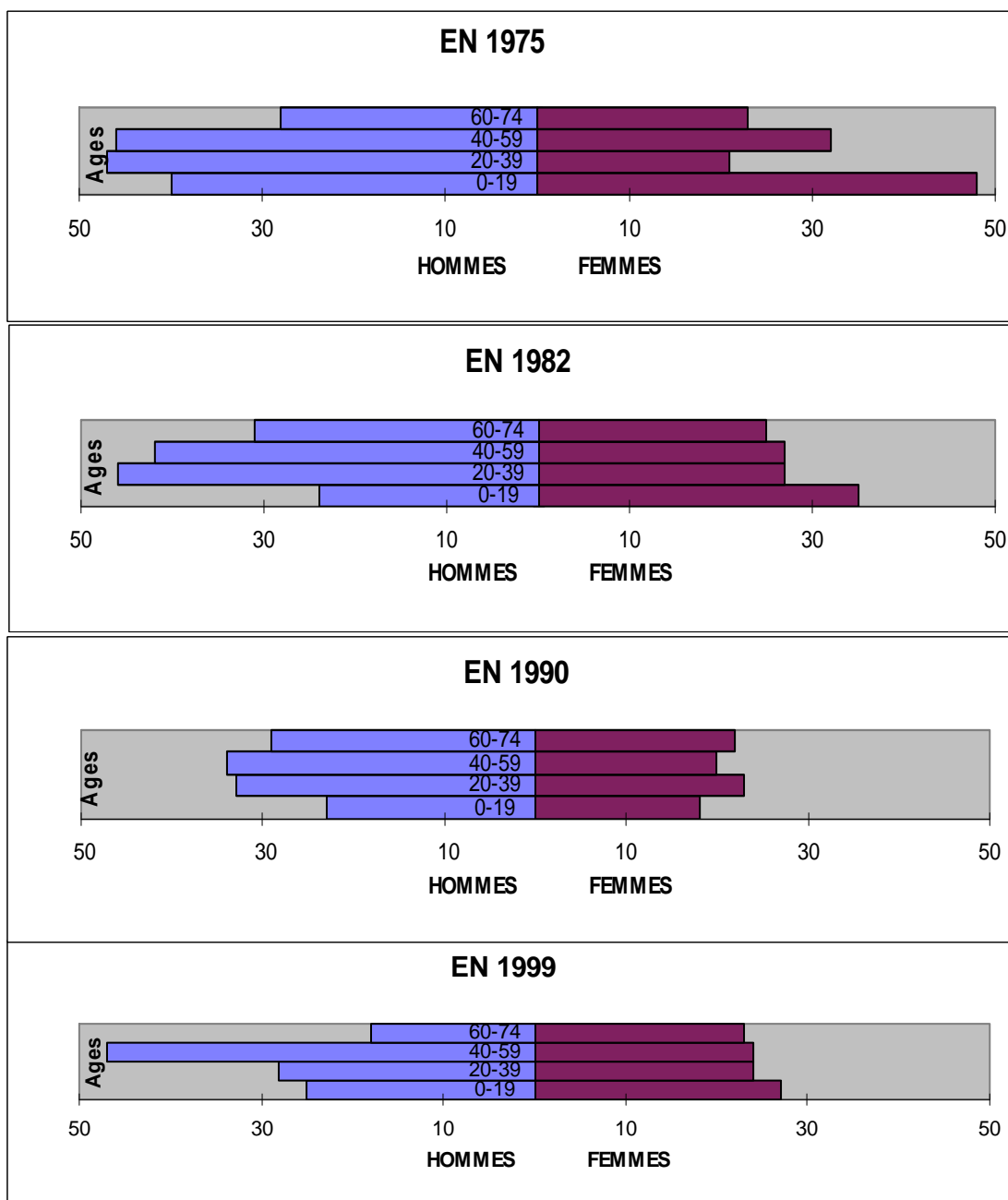
A l'échelle du canton de St-Félicien, on constate un retour à une croissance démographique, seulement depuis les années 2000, après plusieurs décennies de déprise démographique.

Le canton a perdu plus de 853 habitants entre 1962 et 1999 passant de 4525 habitants à 3672, soit une perte de près d'un cinquième de sa population en 30 ans. Depuis 1999, la croissance enregistrée correspond à 245 habitants supplémentaires.

1.2. STRUCTURE PAR AGE

La commune a connu un vieillissement de sa population entre 1975 et 1990 :

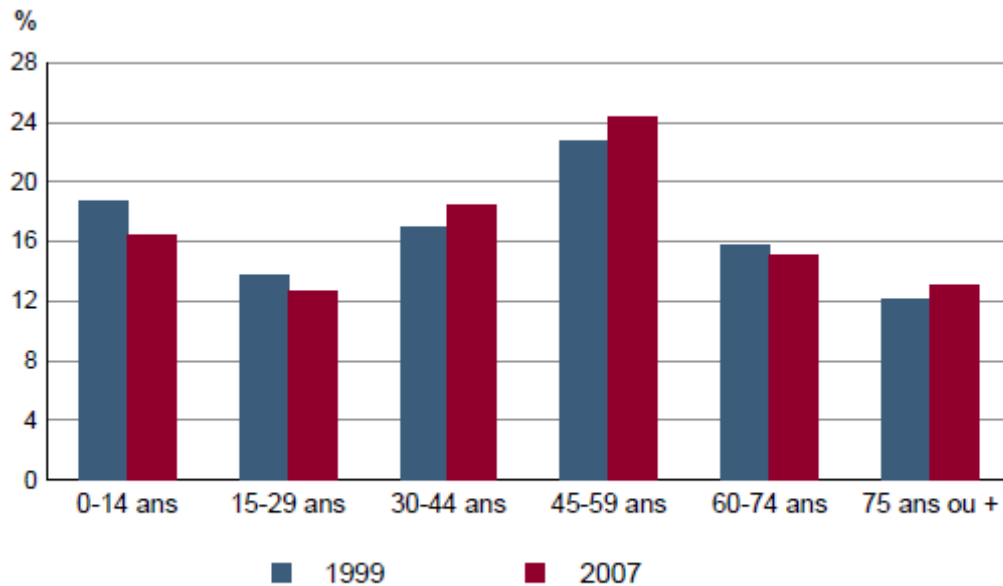
- le nombre des moins de 20 ans est passé de 88 (en 1975) à 41 (en 1999) : soit une baisse de 53%
- le nombre des 20 – 59 ans a également diminué de 40 %
- seul les plus de 60 ans ont vu leur nombre augmenté.



De 1990 à 1999, un rajeunissement semble s'amorçait. La répartition par tranche d'âge montre en effet, une augmentation de la part des moins de 20 ans, pendant que la part des plus de 60 ans diminue (passant de 35% à 30%).

	0-19	20-39	40-59	60-74	>75
1975	29%	23%	26%	17%	6%
1982	21%	26%	25%	20%	9%
1990	18%	24%	23%	22%	13%
1999	21%	21%	29%	17%	13%

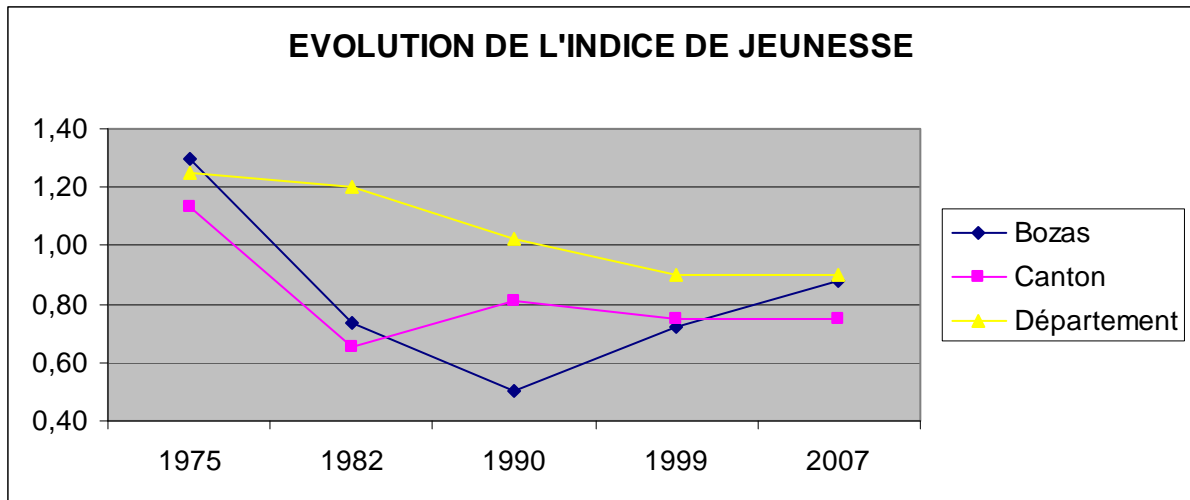
Entre 1999 et 2007, la tendance s'inverse déjà avec une augmentation de la part des plus de 75 ans, et une diminution de la part des tranches d'âges les plus jeunes.



Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

L'évolution comparée de l'indice de jeunesse illustre ces tendances à l'échelle de la commune, du canton de ST-FELICIEN et du département de l'Ardèche.

L'indice de jeunesse correspond à la part des moins de 20 ans par rapport aux plus de 60 ans.



L'indice de jeunesse de la commune chute de 1975 à 1990 puis augmente fortement ensuite. Le rajeunissement de la population à l'échelle du canton s'amorce dès 1982 mais stagne par la suite.

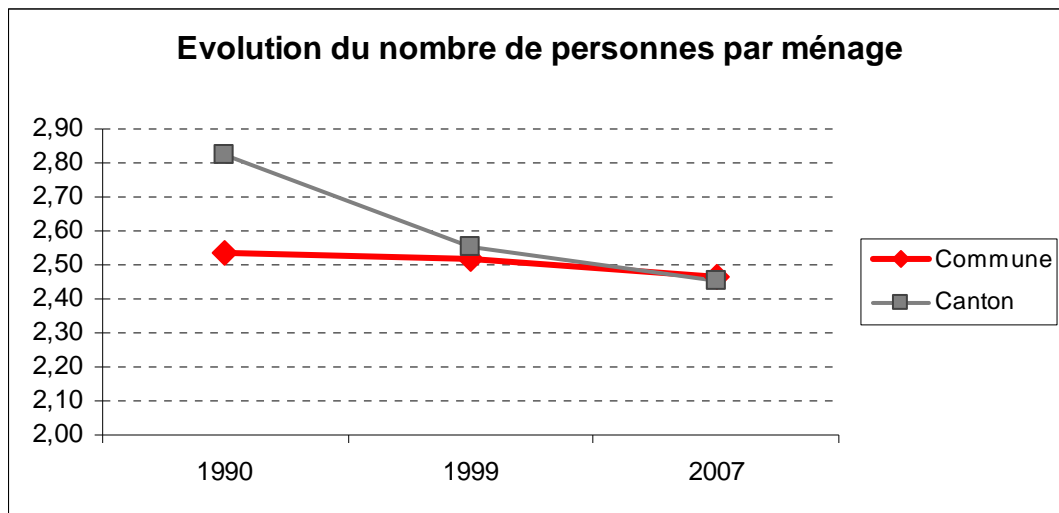
En 2007, l'indice de Bozas est identique à la moyenne départementale.

Le vieillissement constaté au niveau du département se stabilise en 2007, avec un indice de jeunesse de 0,9.

1.3. LES MENAGES

Entre 1999 et 2007, pendant que la population diminuait de 1,21% (- 3 habitants), le nombre de ménages croissait de + 1 % passant de 98 à 99.

En effet, le nombre de personnes par ménage est en légère diminution, comme le montre le graphique suivant.



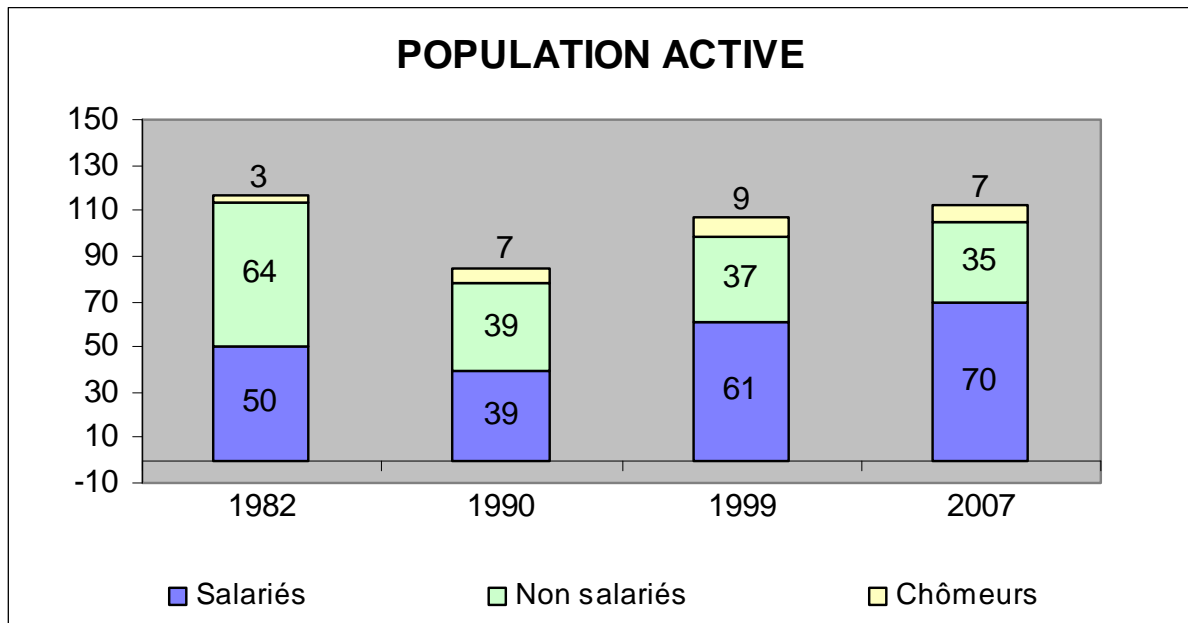
A l'échelle du canton, le ratio du nombre de personnes par ménage a subi une baisse plus importante, notamment entre 1990 et 1999.

Cette diminution de la taille des ménages a une conséquence directe sur le logement, puisqu'en 2007, pour loger une population équivalente à celle de 1999, il fallait 1,4 logements de plus.

2. POPULATION ACTIVE

(Source : INSEE; données communales).

2.1. COMPOSITION ET EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE



L'augmentation de la population active depuis 1990 est uniquement liée à l'augmentation du nombre de salariés, puisque les non-salariés sont en diminution constante.

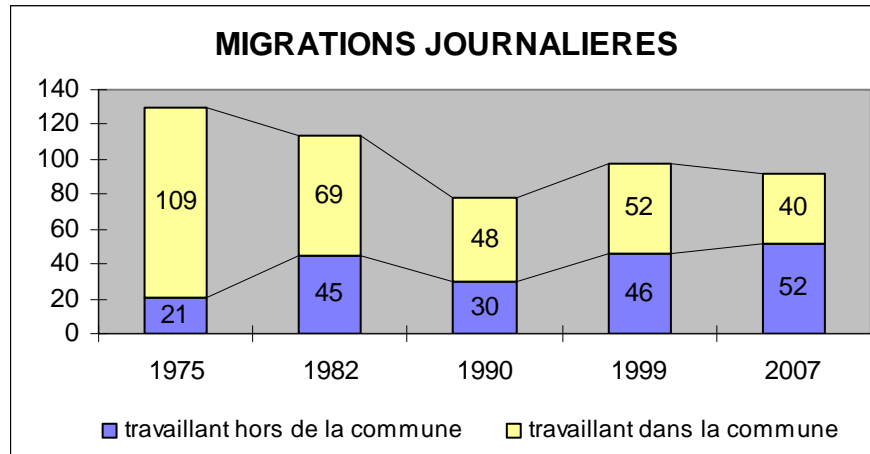
Cette évolution est le résultat :

- d'une forte diminution des emplois agricoles,
- et de l'arrivée des actifs salariés quittant les villes où ils travaillent pour trouver, dans les communes environnantes, une meilleure qualité de vie.

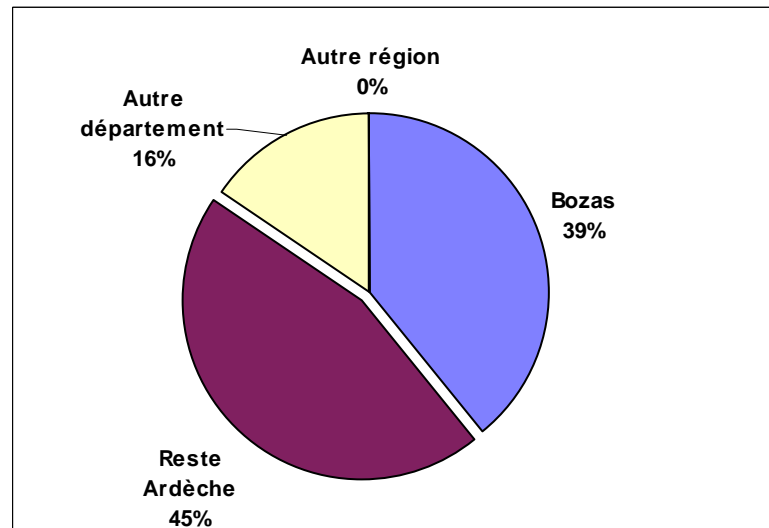
2.2. MIGRATIONS JOURNALIERES

En 2007, 56,5% des actifs habitant à BOZAS travaillent dans une autre commune. Cette proportion a fortement augmenté depuis 1990 (38,5%).

L'arrivée d'une population extérieure qui occupe des emplois salariés à l'extérieur explique ce phénomène, alors que dans le même temps les emplois agricoles et locaux ont tendance à diminuer.



Les pôles d'emploi les plus proches sont ST-FELICIEN, LAMASTRE, TOURNON et la plaine de Valence également (16%).

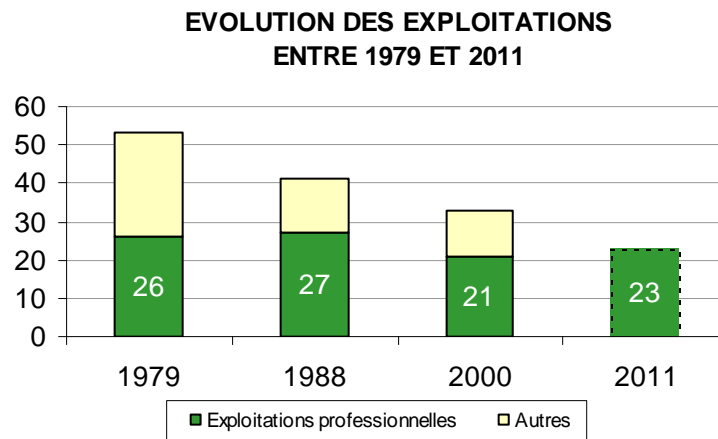


B. ACTIVITES ECONOMIQUES

1. AGRICULTURE

(Source : R.G.A. INSEE 2000 ; données communales).

1.1. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES



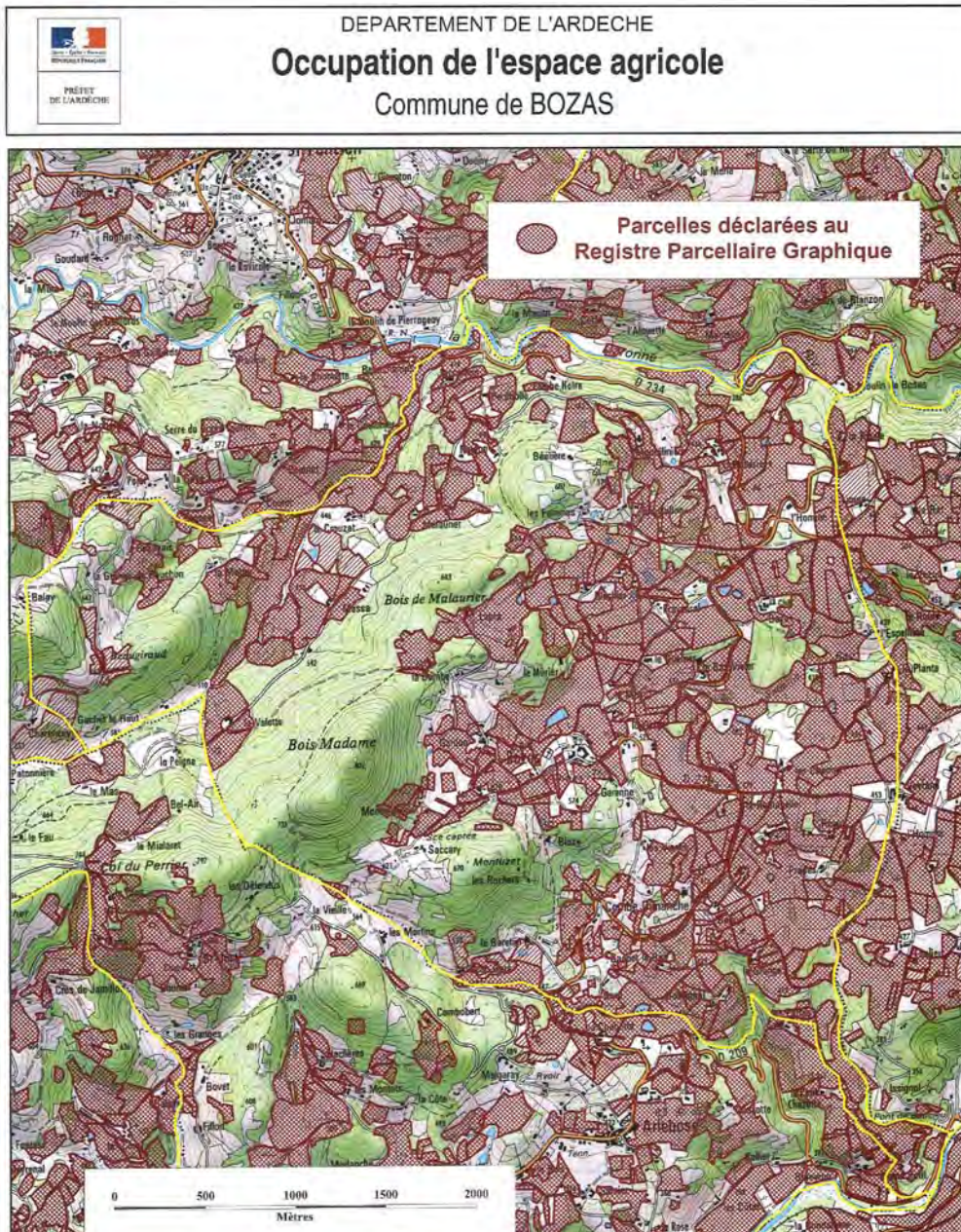
La baisse du nombre d'exploitation constaté entre 1988 et 2000 (-22%) semble s'être stabilisée. Selon les données communales 23 exploitations en activités seraient en activités en 2011.

L'agriculture reste la première activité économique de la commune.



1.2. LA SURFACE AGRICOLE UTILISEE

La commune a une superficie totale de 1 250 ha dont une superficie agricole utilisée (S.A.U.) communale de 645 ha en 2000. L'agriculture utilise ainsi 52% du territoire communal.



source DDT
07/SEA/SR/RPG
2009 et 2010

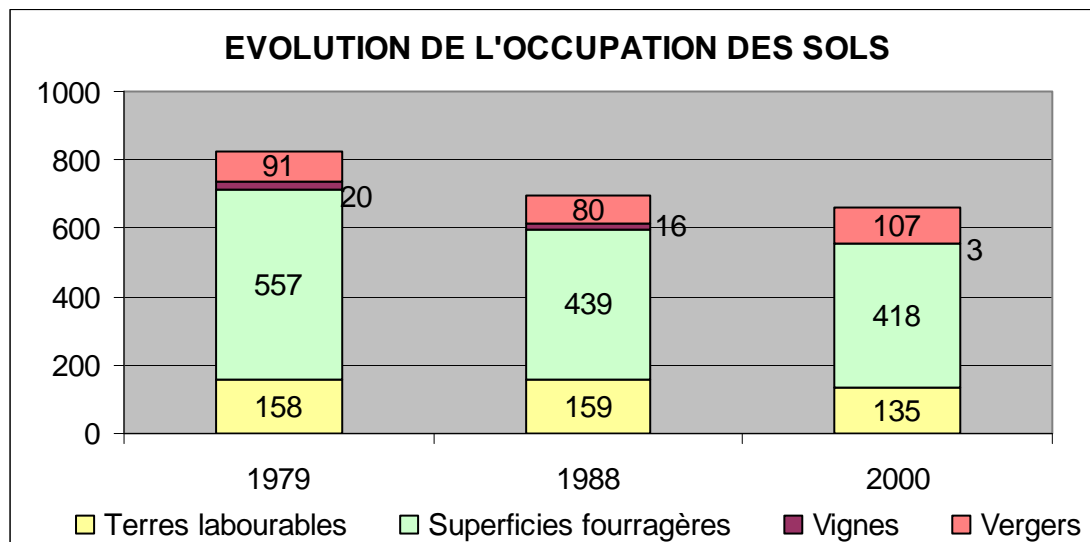
Seuls les secteurs pentus et boisés des Bois de Malaurier, Bois Madame et les secteurs des Rochers ne sont pas exploités.

La S.A.U. des exploitations siégeant sur la commune est de 600 ha, une partie des terres agricoles de la commune sont donc exploitées par des agriculteurs de communes alentours.

La superficie agricole utilisée moyenne des exploitations professionnelles était passée de 20 ha en 1988 à 26 ha en 2000. La superficie moyenne des exploitations non professionnelles étant de 5 ha seulement.

1.3. LES PRODUCTIONS AGRICOLES

L'activité agricole de la commune étant essentiellement tournée vers l'élevage, la superficie fourragère représente 63% des cultures.



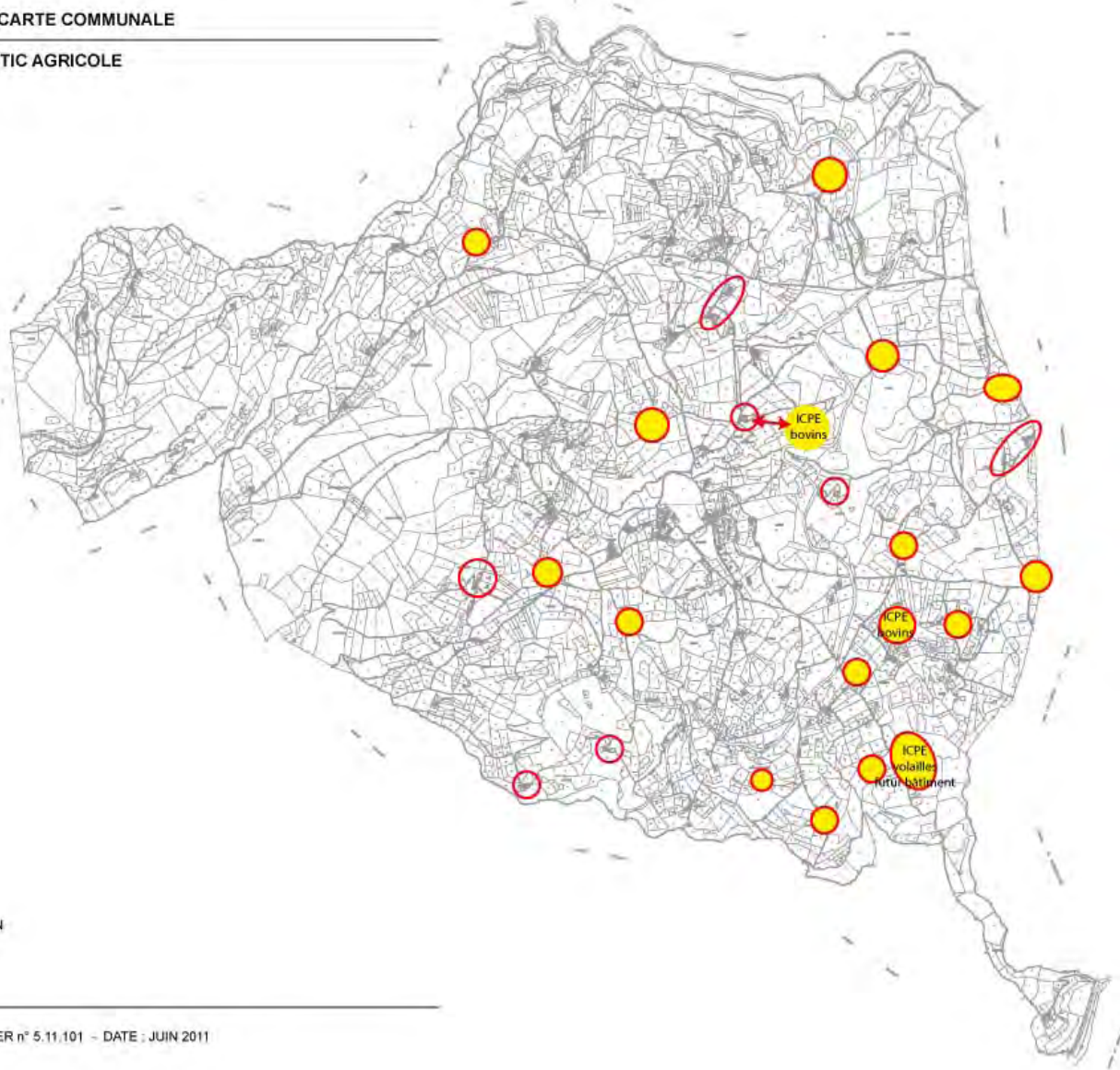
Les vergers (cerisier, pêcher, abricotier et prunier) occupent également une place importante avec 107 ha en 2000. De 1988 à 2000 environ 27 ha d'arbres fruitiers ont été plantés.

CHEPTTEL	1979		1988		2000		2011
	Exploitations	Effectifs	Exploitations	Effectifs	Exploitations	Effectifs	Exploitations
Bovins	45	426	34	371	22	447	
Volailles	49	1100	37	8018	24	11410	
Vaches laitières	45	320	31	259	12	207	
Caprins	36	278	18	191	3	49	0
Lapines	46	533	29	569	7	14	0
Poules pondeuses		35	35	431	21	174	0



En 2011, les activités d'élevage sont principalement tournées vers l'élevage bovins et de volailles.

Commune de BOZAS - CARTE COMMUNALE

Illustration : DIAGNOSTIC AGRICOLE



LEGENDE :

-  SIEGE D'EXPLOITATION
-  ELEVAGE

1.4. LES APPELLATIONS D'ORIGINE

Comme l'ensemble du département de l'Ardèche, la commune est comprise dans l'aire de l'AOC Picodon, qui permet la valorisation du fromage de chèvres.

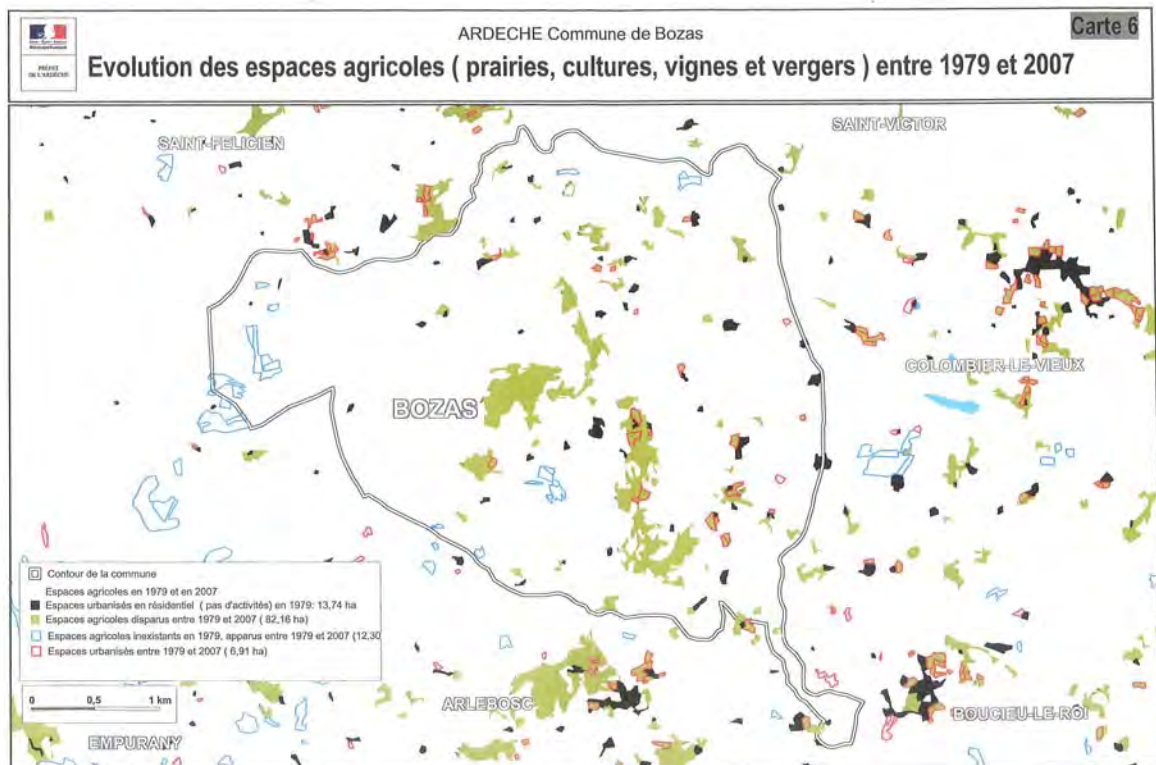
Pour information, la commune fait partie de la zone Chataigne d'Ardèche, et d'abattage pour l'AOC Fin Gras du Mezenc.

1.5. EVOLUTION DES ESPACES AGRICOLES

Entre 1979 et 2007, sur la commune de Bozas, l'espace agricole a perdu 69,86 ha au profit de l'urbanisation, représentant une évolution négative de 11,24 %, perte plus importante que celle relevé à l'échelle du département (-8%) et sensiblement égale à celle du Haut-Vivarais (-11,25%).

Comme à l'échelle de la région naturelle, mais dans une moindre mesure, les vergers ont augmenté de 22,62% (+21,34ha). Les prairies et les cultures, quant à elles, ont diminué sur l'ensemble de la période, perdant environ 91,2 ha.

12,3 ha de terrain agricole inexistant en 1979 sont apparus entre 1979 et 2007.



2. ACTIVITES NON-AGRICOLES

2.1. ARTISANAT

- 2 entreprises de maçonnerie (1 située en contrebas du lotissement, 1 au dessus du village),
- 1 électricien,
- 1 entreprise de travaux agricoles,
- 1 couvreur.



2.2. COMMERCES ET SERVICES

Il n'y a plus de commerce ou de services sur la commune.

Les habitants se déplacent le plus souvent vers les commerces de Colombier le Vieux (commerces de proximité) et Saint Félicien – Lamastre et Tournon sur Rhône (grandes surfaces).

2.3. TOURISME

La commune compte 5 gîtes (capacité totale : 42 personnes) et 2 chambres d'hôtes (capacité 16 personnes).

Il existe des itinéraires de randonnées sur la commune, relevant du Plan Départemental (PDIPR).

Numéro	Type	Nom	Activité
1	Chemin rural	de Jacquillon à Perdrille	PDIPR
2	Voie communale	n°9 dite chemin de Gardon	PDIPR
3	Voie communale	n°8 dite chemin de Gardon	PDIPR
4	Chemin	de la Valette au bois de Malaurières	PDIPR
5	Chemin	du Bois de Madame à Mourier	PDIPR
6	Chemin	du Sacary à Gardon	PDIPR
7	Chemin	du Bois de Madame à Bozas	PDIPR
8	Chemin	de Malaurier au Champ de la Beaume	PDIPR
9	Chemin	du Champ de La Beaume à Mourier	PDIPR
10	Voie communale	n°3 entre Bozas et le chemin de Bozas au CD n°578	PDIPR
11	Chemin rural	de Bozas au CD n°578	PDIPR
12	Voie communale	n°7 dite chemin de la Grange	PDIPR
13	Chemin rural	de Sapet à Grand Petit	PDIPR
14	Voie communale	n°1 entre Bozas et le chemin de Bozas au CD n°578	PDIPR
15	Voie communale	n°5 dite chemin de Gardon	PDIPR
	PR	PR vallée du doux	PR
	PR	PR satillieu	PR
	Parcours VTT	St Felicien 3	VTT
	Parcours VTT	St Felicien 4	VTT
	piste equestre	Boucle départementale : Les Monts du Vivarais	equitation
	itinéraire nautique	Doux - pont de Plat-pont de Boucieu le Roi	canoe kayak
	route	Voie verte	Cyclotourisme

Un projet intercommunal est en cours d'étude pour la réalisation d'un Rando Croquis autour du Village.

C. HABITAT ET URBANISATION

(Source : INSEE ; données communales).

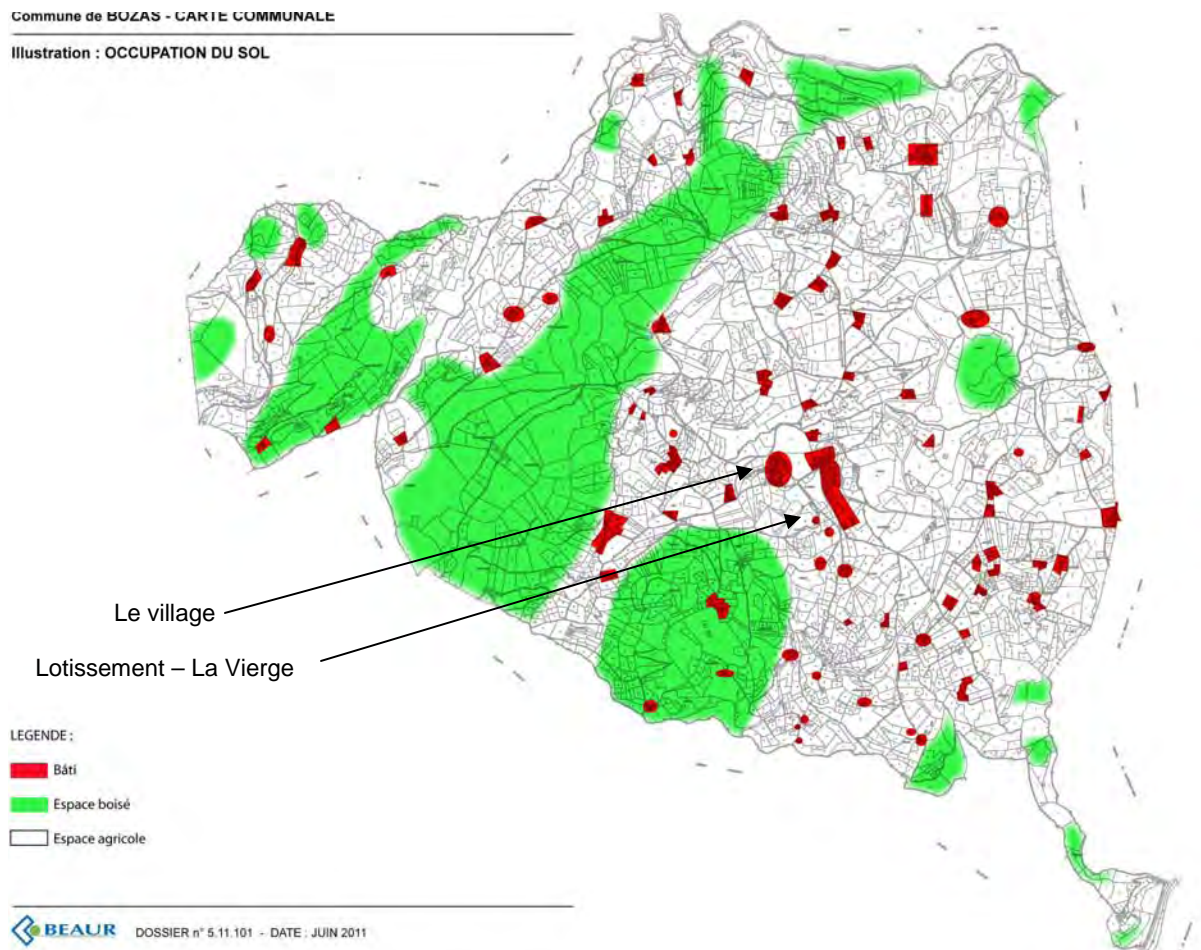
1. DISTRIBUTION DES ZONES URBAINES

L'habitat est dispersé, principalement sous la forme d'exploitations agricoles. Historiquement, l'espace bâti s'est établi sous deux formes :

- les hameaux, qui se sont développés autour de quelques fermes
- le village, qui constitue le site initial et principal de l'implantation humaine. Il concentre l'essentiel des constructions et les bâtiments publics (mairie, église). En continuité du village, on trouve quelques constructions plus récentes. Récemment une urbanisation linéaire s'est développée en contrebas du village à La Vierge.

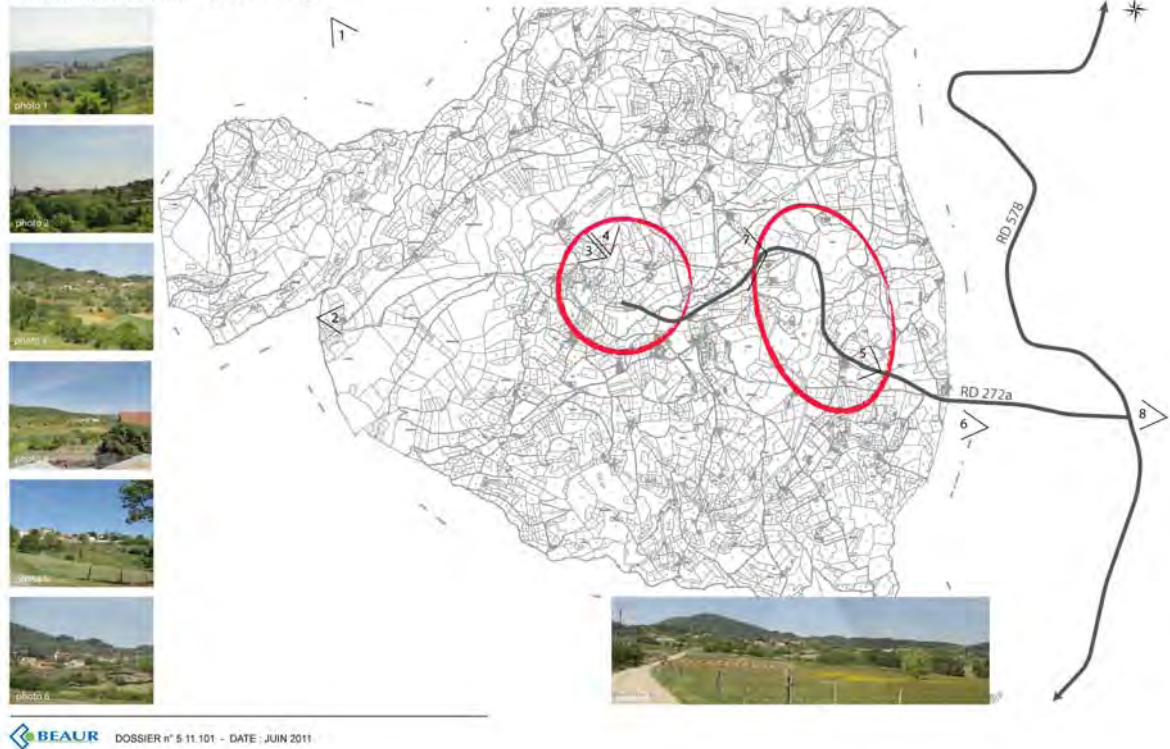
Commune de BOZAS - CARTE COMMUNALE

Illustration : OCCUPATION DU SOL



Commune de BOZAS - CARTE COMMUNALE

Illustration : ETAT DES LIEUX : CENTRE VILLAGE

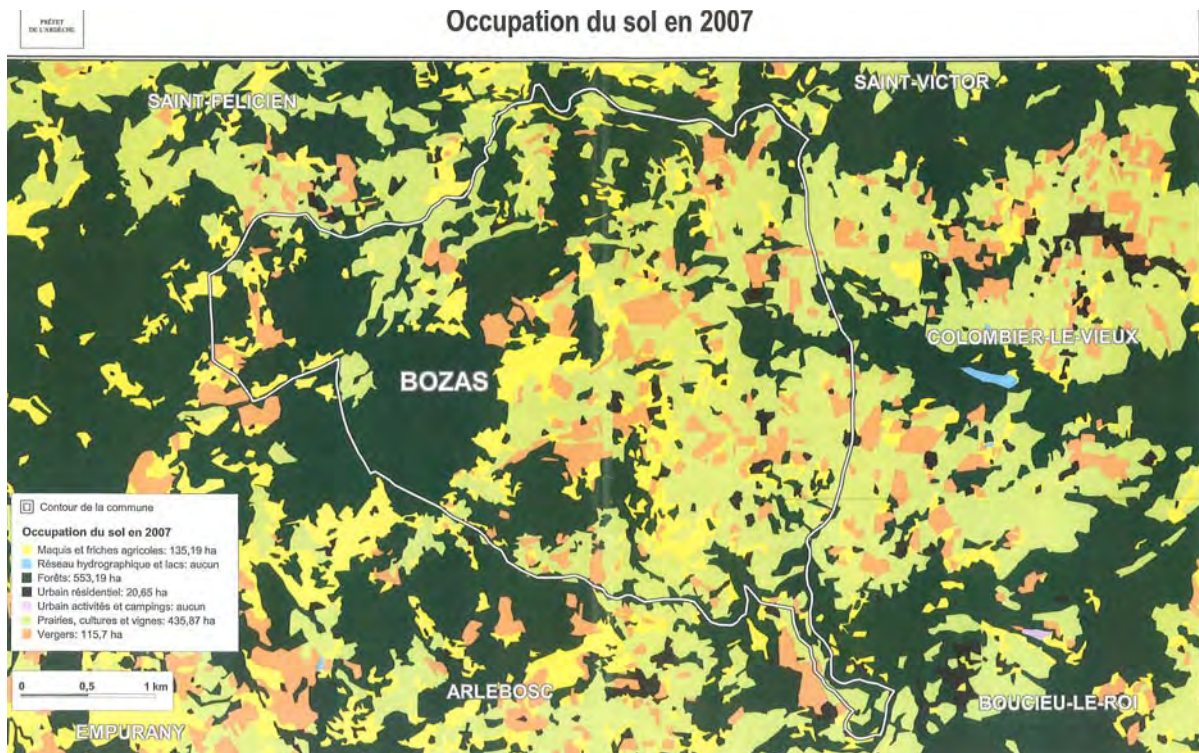


2. EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS

2.1. L'OCCUPATION DU SOL EN 2007

Une analyse de l'évolution de l'occupation du sol a été réalisée dans le cadre de l'étude "Evolution de la consommation de l'espace ardéchois entre 1979 et 2007", par le bureau d'études Géosat, pour le compte de la DDE de l'Ardèche. Les résultats ont été communiqués dans le cadre du Porté à Connaissance.

L'espace urbain de la commune de BOZAS représente 1,64 de la superficie communale en 2007 (20,65 ha), taux d'occupation inférieur au poids de l'espace urbain au niveau de la région naturelle Haut-Vivarais à laquelle appartient la commune (4,13%) et du département de l'Ardèche (3% également).



Selon l'étude de consommation de l'espace, l'espace urbanisé pour l'activité est inexistant en 2007.

L'espace urbain en 2007 se compose d'un centre village et de quelques hameaux dispersés.

L'espace naturel est prépondérant sur Bozas à hauteur de 54,6% (688,38 ha) de l'occupation des sols, ce qui est inférieur à ce qui constaté à l'échelle de la région naturelle Haut-Vivarais (59,9%) et du département (75%).

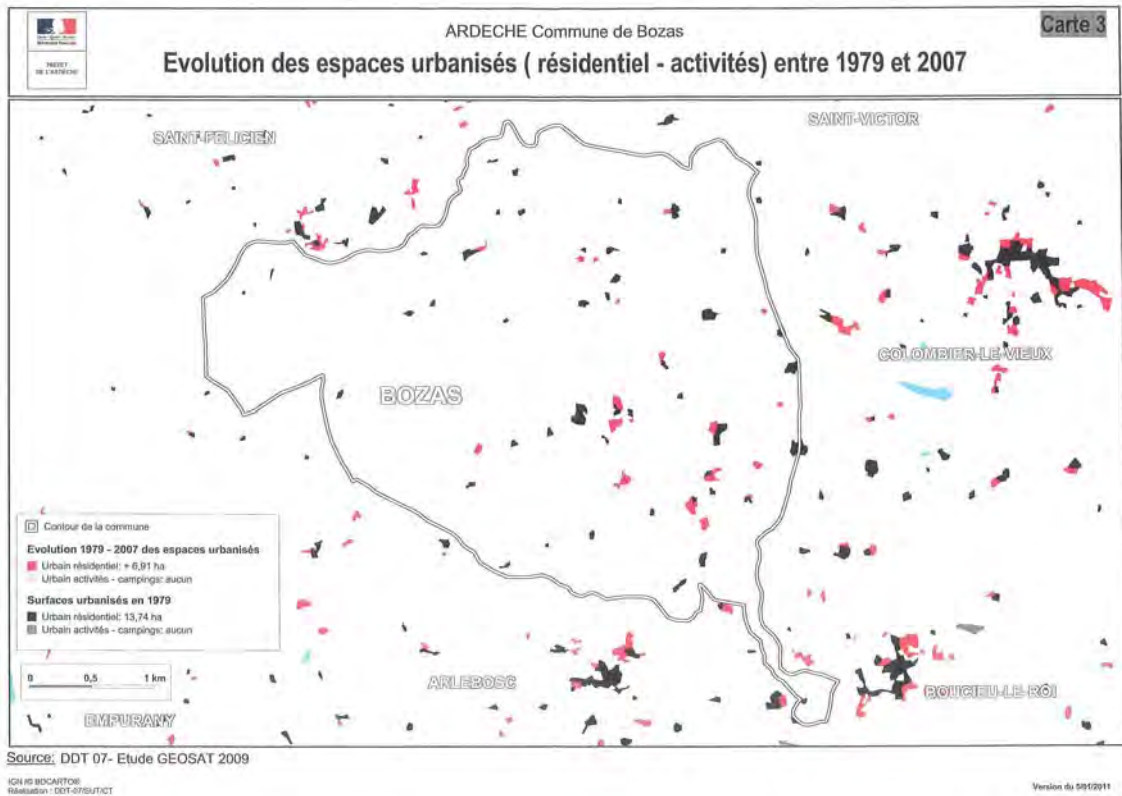
L'espace agricole, situé pour sa majeure partie à proximité des zones urbanisées, représente 43,75% du sol communal (551,57 ha), taux d'occupation supérieur à celui de l'espace agricole au niveau du Haut-Vivarais (35,9%) et du département (22%). Il est principalement composé de prairies et cultures (435,87 ha).

2.2. EVOLUTION DE L'URBANISATION DE 1979 A 2007

L'espace urbain sur la commune a augmenté de 50% entre 1979 et 2007, gagnant 6,91ha.

Ce développement est proportionnellement moins important que celui constaté à l'échelle du Haut-Vivarais (90,5%) et du département (64%).

Sur la période totale de l'étude, 32 logements ont été commencés (source Sitadel).

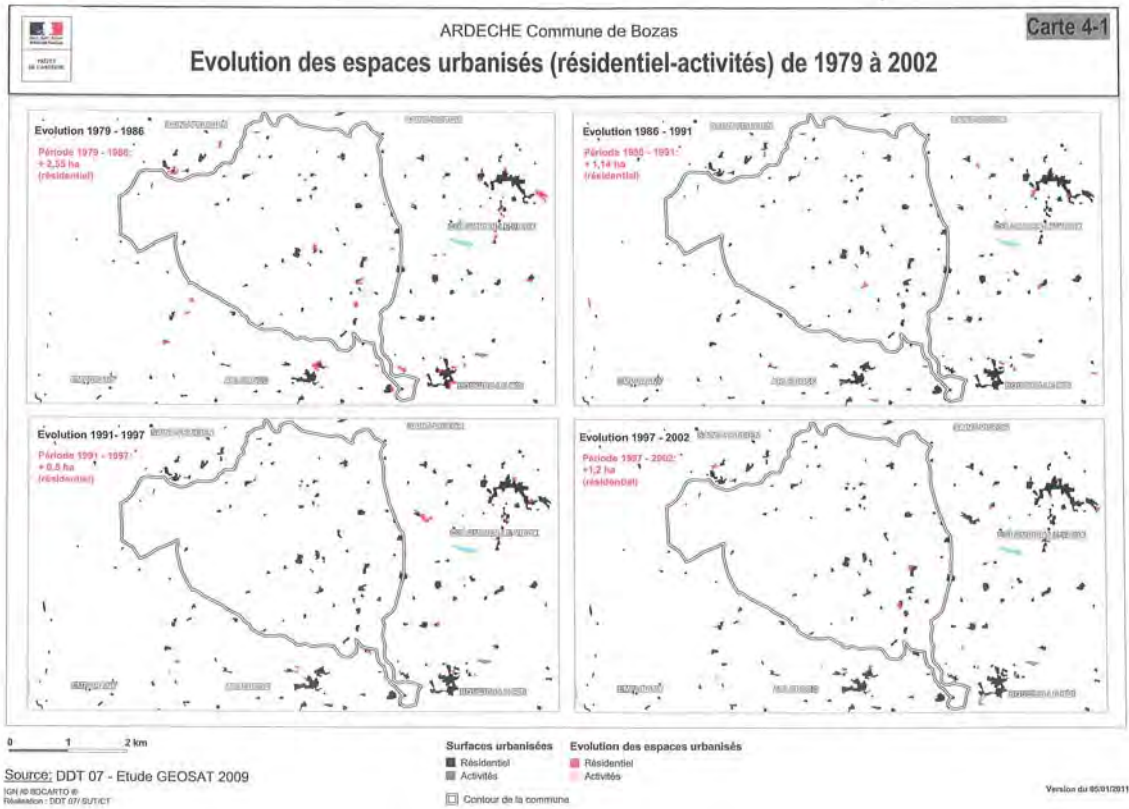


Entre 1979 et 1986. Sur cette période, l'espace urbain résidentiel a augmenté avec 2,55 ha urbanisés, soit une augmentation de 18,55%. Entre 1980 et 1986, 7 logements individuels ont été construits.

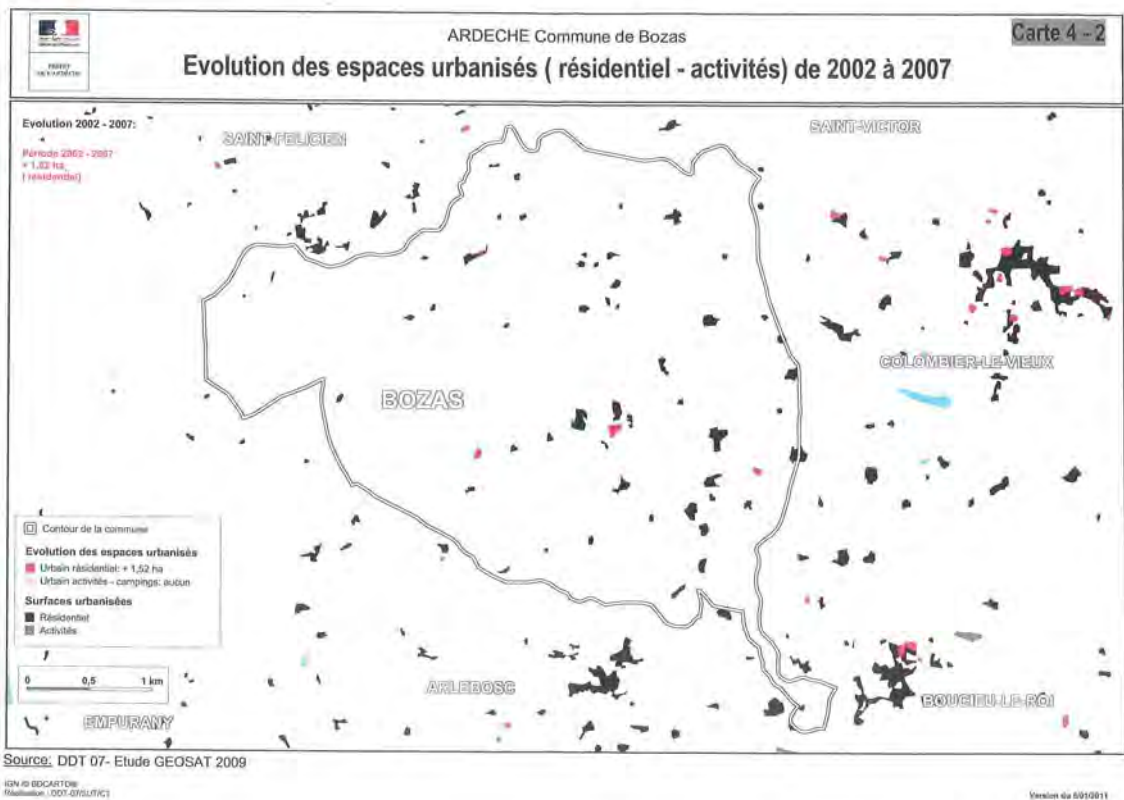
Entre 1987 et 1991, l'espace urbain résidentiel a augmenté un peu moins entre 1987 et 1991 avec 1,14 ha urbanisés, soit une évolution de 7%. 1 logement individuel a été construit sur la période.

Entre 1992 et 1997. Sur cette période, l'évolution de l'espace urbain résidentiel a connu une augmentation de 0,5 ha, soit une évolution de 2,87%. 4 logements sont apparus sur cette période, soit un ratio de 8 logements par hectare consommé.

Entre 1998 et 2002, L'extension de l'urbanisation résidentielle sur la période 1998-2002 est de 1,2 ha (+6,69%). Les nouvelles constructions sont réparties principalement dans 2 hameaux de l'est de la commune. 6 logements ont été construits.

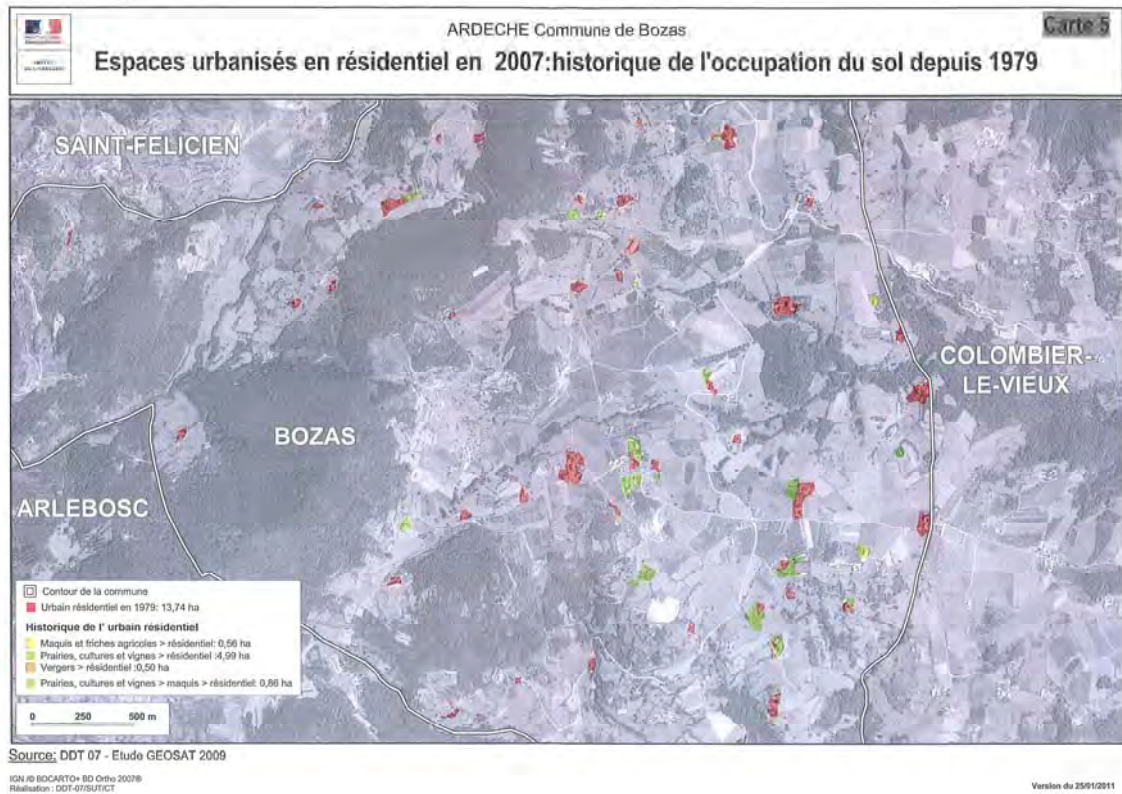


Entre 2003 et 2007, L'extension de l'urbanisation résidentielle sur la période 2003-2007 est de 1,52 ha (+7,95%). 14 logements ont été bâtis, soit un ratio de 9,21 logements par hectare consommé.



2.2. HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DES ESPACES URBANISES

L'espace urbain à vocation résidentielle apparu à partir de 1979 s'est construit à 91,93% sur des terres agricoles (vergers, prairies, cultures et vignes) et à 8,1% sur de l'espace naturel (maquis et friches agricoles).

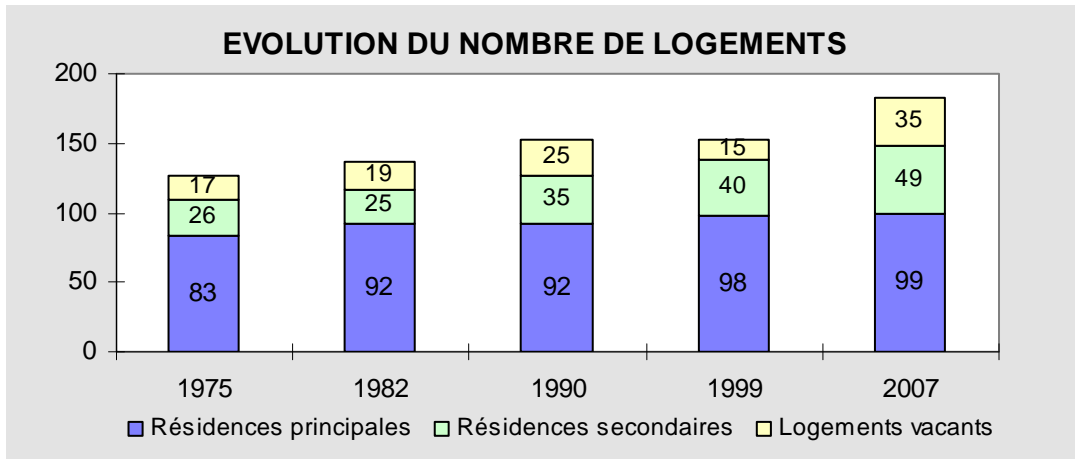


De 1979 à 2007 : 6,91 hectares de terrain ont été consommés par l'urbanisation, pour une diminution d'environ 37 habitants et la construction de 32 logements neufs

> TRADUISANT UNE FORTE CONSOMMATION D'ESPACE ET UN MODE DE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT ORIENTE SUR L'HABITAT PAVILLONNAIRE DIFFUS.

2. CARACTERISTIQUES DU PARC IMMOBILIER

2.1. EVOLUTION DU PARC



De 1990 à 1999, le nombre total de logements stagne et depuis 1999 il a augmenté de 19%.

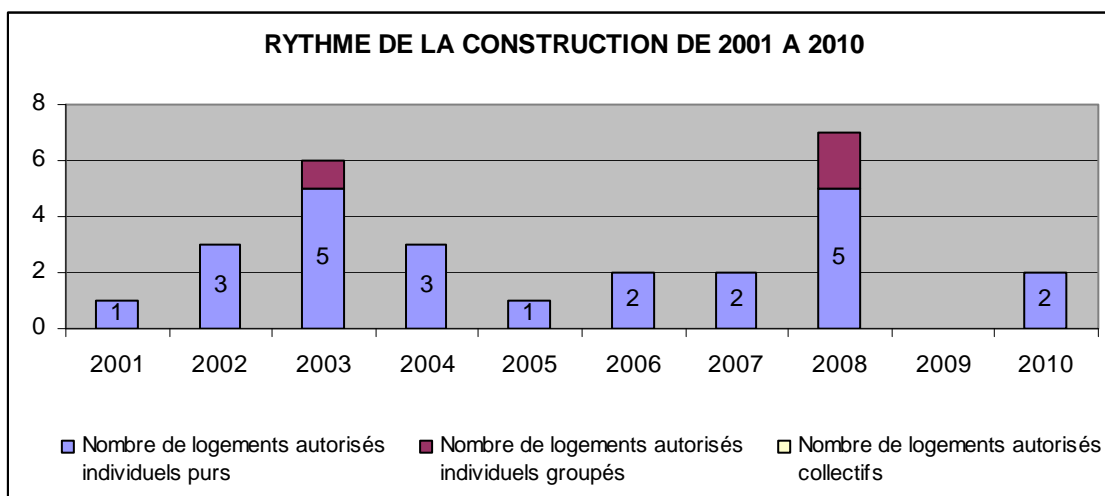
De 1999 à 2007 :

- seulement une résidence principale supplémentaire est recensée,
- les résidences secondaires augmentent de 22%,
- le nombre de logements vacants est multiplié par 2.

En 2007, 182 logements sont recensés dont :

- seulement 54,1 % en résidences principales,
- 26,8 % en résidences secondaires
- 19,1 % en vacants.

2.2. RYTHME DE LA CONSTRUCTION



De 2001 à 2010, des autorisations de construire ont été accordées pour :

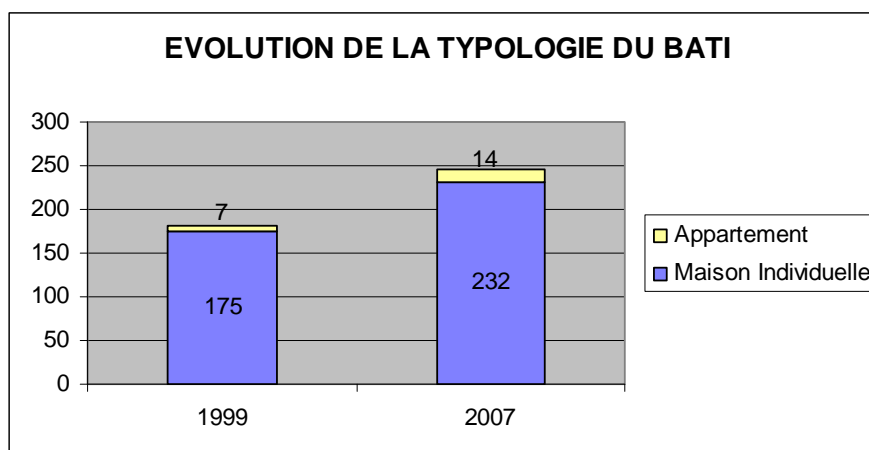
- 24 maisons individuelles neuves (soit 2,4 en moyenne par an),
- 3 en individuel groupé.

Les deux pics de 2003 et 2008 correspondent à la réalisation des lotissements en contrebas du village.

Depuis une dizaine d'années, l'essentiel des nouvelles constructions se sont concentrés sur le village et le lotissement situé en contrebas.

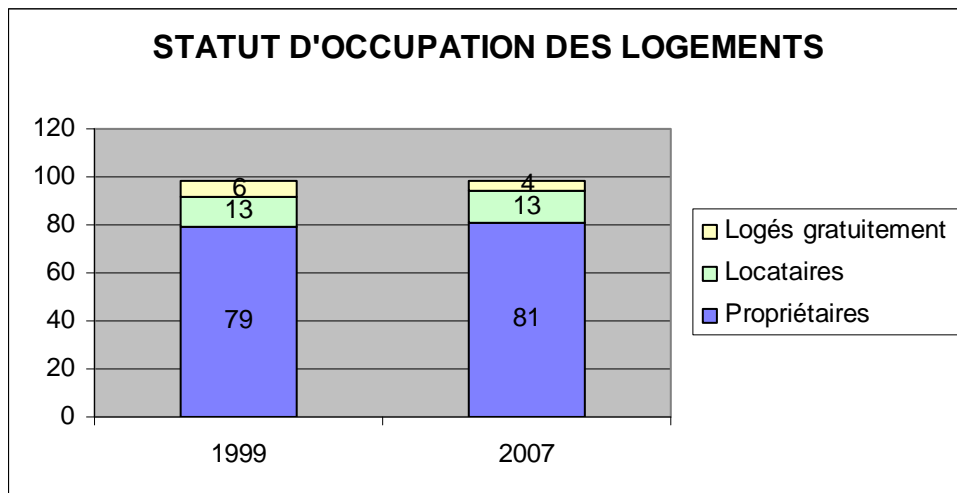
2.3. TYPLOGIE DU PARC

Le parc de logement est composé principalement de maisons individuelles, qui représentent 94 % des logements.



Néanmoins, le nombre de maisons diminue au profit des appartements, qui ont fortement augmenté, passant de 7 à 14 appartements entre 1999 et 2007.

2.4. STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS



Le logement en propriété représente 83% des résidences principales. La part des locataires est de 13%. Cette répartition n'a quasiment pas évolué entre les 2 derniers recensements.

La mairie possède 4 logements locatifs dont 3 logements aidés. Aucun projet de logement n'est envisagé.

D. SERVICES ET EQUIPEMENTS

1. SERVICES

La commune de BOZAS ne dispose pas des équipements administratifs traditionnels, seule la mairie permet l'accomplissement des formalités administratives de base.

2. EQUIPEMENTS

Il n'y a plus d'école à BOZAS, les enfants de la commune sont scolarisés dans le cadre du RPI à COLOMBIER LE VIEUX pour la maternelle et le primaire.

Quelques enfants sont scolarisés à St Félicien

Collège et lycée publics sont situés à ^{Tournon} et Lamastre.

La commune dispose d'une salle polyvalente de 155m², d'un terrain de basket et d'un jeu de boule.

Un accès kayak existe à la rivière Doux (point d'embarquement et de débarquement isolé)

3. VIE ASSOCIATIVE

4 associations sont présentes sur la commune.

4. RESEAUX

4.1. ADDUCTION D'EAU POTABLE

La commune appartient au syndicat Cance Doux qui est affermé à la SAUR. La commune de Bozas ne possède pas de captage d'eau potable sur son territoire communal.

Le syndicat est alimenté en eau par les captages :

- puits de ARRAS

- St JEAN de MUZOLS puis de « Varogne »

L'eau pompée dans ces puits est issue de la nappe alluviale du Rhône.

Les puits de St JEAN présente une teneur moyenne en Nitrates de 20 mgNO₃/l, pour une valeur maximale autorisée de 50 mgNO₃/ en limite de qualité. Un analyseur en continu de nitrates, installé à la station du stade vérifie en permanence la teneur pour ce paramètre.

Les puits d'ARRAS sont contaminés par un pesticide : l'Oxadiazon. Cet herbicide est présent dans l'eau depuis plusieurs années. La teneur en Oxadiazon varie désormais en dessous de la valeur limite autorisée à savoir 0.1 ug/l. L'interconnexion avec le syndicat Annonay Serrières permet d'arrêter de manière plus ou moins totale selon la période, la station d'ARRAS (rapport délégué 2008). La station d'Arras fonctionne tous les jours et permet de traiter efficacement les pesticides.

Les eaux mises en distribution aux stations d'Arras et de St Jean sont désinfectées par injection de chlore gazeux. Des analyseurs de chlore en continu vérifient la fiabilité des systèmes de chloration afin de garantir la qualité bactériologique de l'eau traitée.

4.2. ASSAINISSEMENT

(Source : SGA - Rhône Cévennes Ingénierie)

☐ Assainissement collectif :

Il est géré en régie directe par la commune. Il se compose d'un réseau de collecte créé en 2009 pour le village uniquement.

La station d'épuration est à roseaux, sa capacité est de 100 habitants. Un projet pour le raccordement des hameaux de MEZE, de FORT et la VIERGE (hameau ancien) est en cours d'étude.

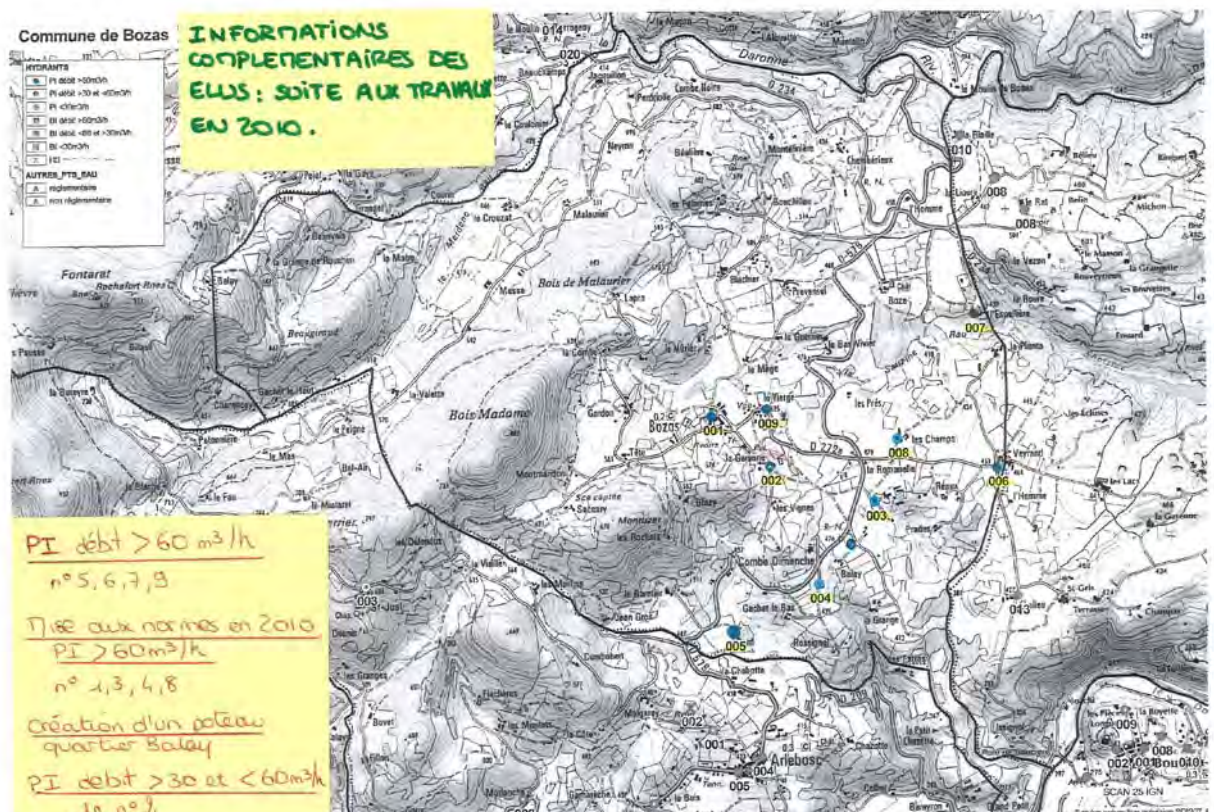
☐ Assainissement non collectif :

En 2004, des études de sol ont permis de définir la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif et de préconiser les filières adaptées.

En 2011, le BE Argile a mené des études complémentaires permettant de préconiser des systèmes d'assainissement adapté à chaque parcelle.

4.3. RESEAU DEFENSE INCENDIE

Ce réseau est basé sur le réseau d'eau potable. La majorité des bornes ont récemment mis aux normes. Seule la n°2 (cf plan ci-dessous) a une capacité inférieure à 60 m³.



Un plan cantonal de DFCI de St Félicien a été créé en novembre 2005.

4.4. RESEAU VIAIRE

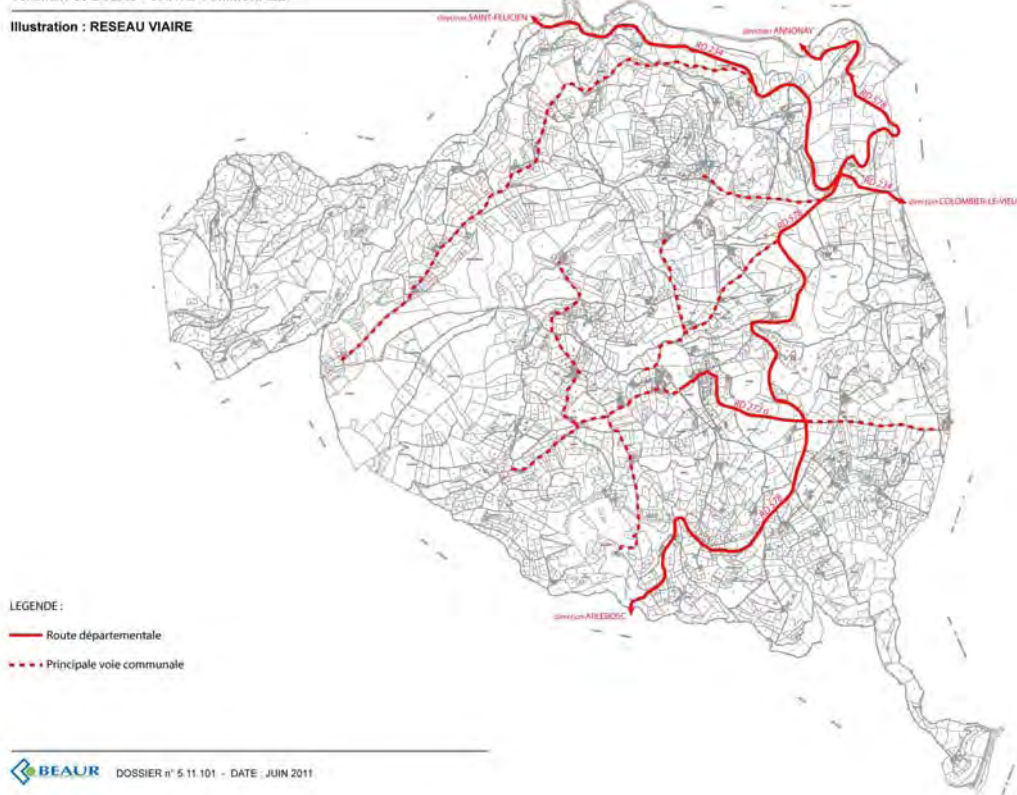
La route départementale n°578 traverse la commune d'est en ouest en irriguant des dessertes communale ou privés vers les lieux habités de Bozas.

Le village et le hameau de la vierge sont desservis par la RD272a.

De nombreuses voies communales desservent les multiples fermes implantées sur le territoire.

Commune de BOZAS - CARTE COMMUNALE

Illustration : RESEAU VIAIRE



Trafic moyen journalier annuel sur la RD 578 : 900 véhicules / jour et sur la RD 234 : 600 véhicules / jour.

4.5. TRANSPORTS

En plus du ramassage scolaire, la commune est desservie par une navette : à l'initiative des communes d'Arlebosc, Bozas, Colombier le Vieux, tous les vendredis matin un départ en car ou voiture est proposé de la place du village à Colombier le Vieux pour se rendre au marché de St Félicien.

Il ressort des données statiques d'accidentologie, recensées depuis l'année 2000 sur la commune de Bozas, les éléments suivants :

- un total de 2 accidents corporels
- ces accidents comptabilisent un nombre de 2 victimes se répartissant comme suit : aucune personne tuée, aucune personne hospitalisée, 2 personnes blessées non hospitalisées.
- Ces 2 accidents ont eu lieu sur le réseau départemental hors agglomération
- Les 2 victimes sont des usagers dits « vulnérables » : un piéton heurté par un véhicule léger, une jeune cyclomotoriste heurtée par un véhicule léger à l'intersection de la RD 578 et de la VC6.

4.6. LES ORDURES MENAGERES

La gestion des déchets est assurée dans le cadre de la communauté de commune du Pays de Saint Félicien.

Le ramassage s'effectue 2 fois par semaine en saison et 1 fois par semaine hors saison, par bacs roulants de regroupement.

La Communauté de communes adhère au SYTRAD, syndicat de traitement des déchets ménagers qui prend en charge les déchets après transport : actuellement, les ordures ménagères sont transférées au Centre de Stockage des Déchets Ultimes d'ONYX à Chatuzange-le-Goubet (en enfouissement), et bientôt elles seront amenées sur le centre de tri du SYTRAD à Étoile-sur-Rhône.

Un site d'apport volontaire pour le tri sélectif est présent en contrebas du quartier de La Vierge.

Une déchetterie est en service depuis août 2011 à Colombier le Vieux.



E. LES SERVITUDES ET LES PRESCRIPTIONS

- **AOC Picodon** sur l'ensemble du territoire.
- **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.**
- **Zonage d'assainissement** collectif et individuel (SGA).
- **Les sièges d'exploitations agricoles et les bâtiments agricoles.**
- **Risque d'inondation**
- **Installations classées** : bâtiments d'élevage
- **Servitudes liées aux télécommunications** :
 - Servitude PT 1 : n°2485, station Bozas/La Garenne
 - Servitude PT 2: n°2484, station Bozas/La Garenne
 - Servitude PT 2 : n°2486, station Bozas/La Garenne
 - Servitude PT 2LH : n°2512, station St Victor/Genest

CHAPITRE II – ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

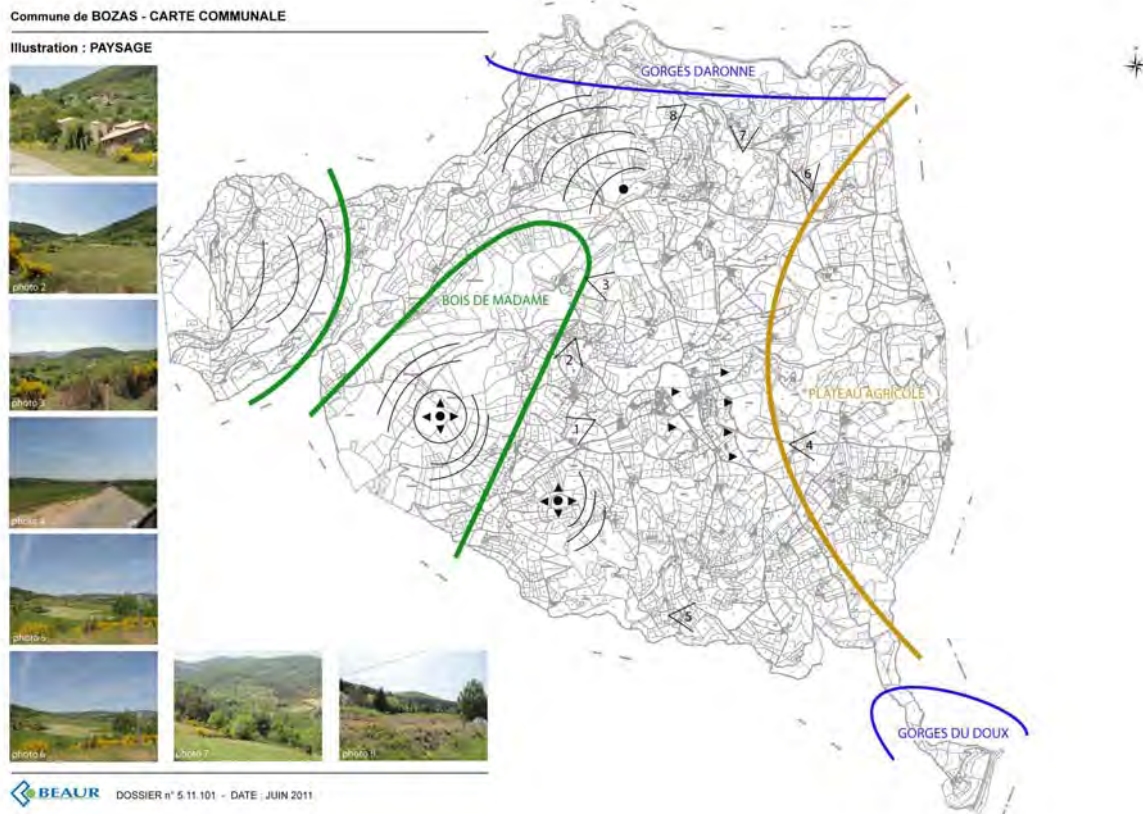
A. PAYSAGE

1. LES GRANDES CARACTERISTIQUES DU PAYSAGE

Le village de Bozas est implanté sur le versant sud du Bois de Madame, face à la corniche du Rhône à une altitude de plus de 700m.

Le territoire fortement vallonné est occupé au nord par de larges boisements et au sud par un plateau agricole qui surplombe les gorges du Doux.

Cette situation géographique lui confère de larges perspectives visuelles (vue sur les Alpes) et une très bonne exposition (propre à l'urbanisation).



Le territoire communal se compose :

- de zones assez vallonnées où sont implantées de nombreuses fermes isolées. Le terroir agricole se compose de cultures céréalières et de vergers,
- de zones de pâturage et de landes sur les espaces aux sols rocheux peu profond,
- d'espaces densément boisés.

2. LES ENJEUX

Selon le document « Ardèche : quels paysages pour demain ? », les enjeux généraux sur les paysages du Haut Vivarais sont :

- le maintien des espaces ouverts, dans leur diversité,
- la gestion des boisements pour éviter la fermeture du paysage et les grands pelées des coupes à blanc
- la maîtrise des dynamiques d'urbanisation, principalement du mitage pavillonnaire, mais aussi du développement linéaire des zones industrielles et commerciales.

3. CLIMAT

Le climat de Bozas est de type continental dû à l'abri du Massif Central, avec une influence méditerranéenne. Mais le massif présente une multitude de microclimats suivant les variations locales du milieu (altitude, pente, exposition ...)

Les étés sont secs et chauds, avec des températures de l'ordre de 20-22°C. En automne, des orages violents peuvent entraîner des crues rapides et fortes des cours d'eau.

Les hivers sont doux, avec des températures de janvier de l'ordre de 2-4°C, et moins de 40 jours de gelée par an.

L'ensoleillement est de 2000 h par an.

4. HYDROLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

La commune de Bozas s'inscrit dans le bassin versant du Doux, lui-même affluent du Rhône.

La rivière du Doux se situe dans le Nord du département de l'Ardèche. Il prend sa source sur la commune de St Pierre sur Doux. Ses deux principaux affluents sont la Daronne et le Duzon. Son bassin versant est essentiellement formé de granite, roche permettant très peu de rétention d'eau. Le ruissellement y est très important à chaque averse, ce qui favorise les crues. Les vallées sont fortement encaissées (de plusieurs centaines de mètre de profondeur) et homogènes.

Le territoire de la commune de Bozas comprend de nombreux écoulements intermittents : ruisseau de Merdenc, ruisseau de Sauzine, ...

Gestion des eaux :

- SDAGE :

Créé par la loi sur l'eau de 1992, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SDAGE, "fixe pour chaque bassin les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau"

La commune est concernée par le SDAGE Rhône-Méditerranée, approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin 20 novembre 2009.

- Contrat de rivières :

Un contrat de rivière pour le DOUX avait été réalisé par le SIVU Doux Clair pour la période 1991-1997.

5. MILIEUX NATURELS

Le territoire communal s'étend sur 1 250 ha, dont environ 32% de bois et taillis. Le boisement est essentiellement constitué d'essences méditerranéennes de chênaies, de résineux et de châtaigniers.



☐ Secteurs à enjeu identifié :

Parmi ces espaces naturels certains sont identifiés en raison de leur richesse ou de leur intérêt particulier :

⇒ ZNIEFF de type 2 « Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne » :

Cette ZNIEFF couvre un vaste territoire (22717 ha). Elle concerne la partie nord du territoire communal.

La rivière Doux et ses deux affluents (le Duzon en rive droite et la Daronne en rive gauche) ont formé un réseau complexe de gorges qui entaillent profondément le plateau hercynien du Vivarais. Les zones les plus abruptes, peu fréquentées par l'homme, sont occupées par des landes et des boisements très favorables à l'avifaune, qu'il s'agisse de passereaux (dont le Pipit rousseline, le Moineau soulcie, certaines fauvettes méditerranéennes...) ou de rapaces, nombreux à nicher ici (Milan royal...). La faune est également très riche et diversifiée en ce qui concerne les mammifères.

D'un point de vue biogéographique, ce secteur permet la confrontation d'une flore montagnarde, parfois endémique du Massif Central (cas de l'OEillet du granite), et d'un cortège d'espèces à affinités méditerranéennes.

Les cours d'eaux présentent également un intérêt hydrobiologique et ichtyologique, passant en quelques kilomètres d'un caractère de rivière de montagne (dans la zone à Truite fario) à des faciès lents, par exemple au niveau de l'embouchure du Doux dans le Rhône (zone à Barbeau).

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie d'ailleurs à l'échelle du bassin la vallée du Doux parmi les milieux aquatiques remarquables et au fonctionnement peu ou pas altéré.

L'originalité de ce patrimoine est retranscrite par de nombreuses zones de type I, délimitant les espaces abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables, et très fortement interdépendantes (réseau de cours d'eau, de versants secs...).

Le zonage de type II, outre l'importance de ces corrélations, souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées :

- au régime hydraulique (avec un effet en matière de ralentissement du ruissellement torrentiel, en régime de crue méditerranéenne),
- à la protection des sols,
- à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que corridor écologique (notamment en ce qui concerne la faune piscicole), zone de passages et d'échanges en bordure du couloir rhodanien, zone d'alimentation ou de reproduction (en particulier pour des poissons tels que le Barbeau méridional, le Brochet, le Toxostome ou la Bouvière, et pour des oiseaux inféodés aux rochers et falaises, de nombreuses libellules...).

Il traduit également la sensibilité particulière d'un bassin versant qui alimente des cours d'eau conservant une faune particulièrement sensible (Ecrevisse à pattes blanches...).

L'intérêt paysager et géomorphologique de ce secteur est également notable.

⇒ ZNIEFF de type 1 « Basse-vallée du Doux »

Noyée par la construction du barrage de Glun, l'embouchure du Doux constitue désormais un "nouveau" milieu naturel qui présente néanmoins un certain attrait.

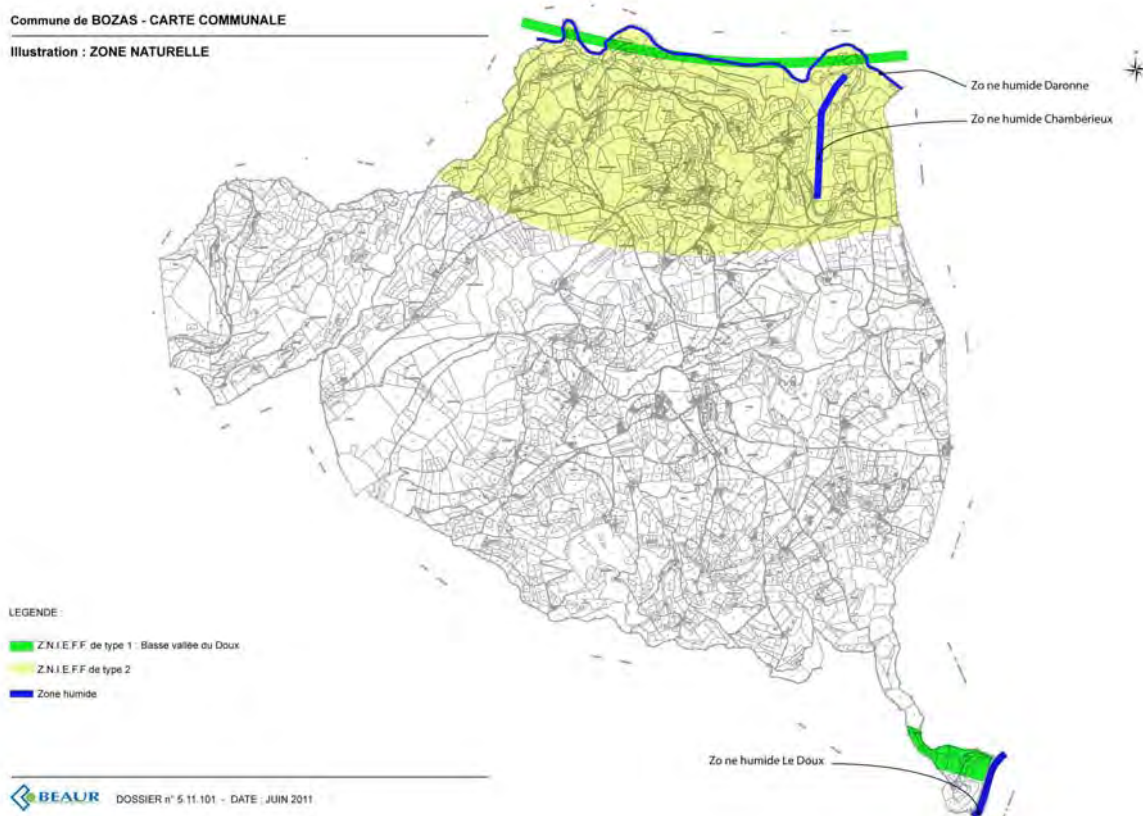
En effet, de nombreuses espèces de poissons présentes dans le Doux peuvent ici rejoindre le Rhône, et inversement. Il est ainsi fort probable qu'à la faveur de migrations de petite ampleur, certaines espèces vivant dans le Rhône rejoignent la partie basse du Doux, notamment pour y frayer.

De la même façon, les eaux de bonne qualité du Doux (comparativement à celles du Rhône) permettent l'installation d'espèces telles que la Bouvière. En période de fortes pollutions du fleuve, ce milieu annexe peut constituer un précieux refuge.

Sur l'ensemble du linéaire, la rivière est colonisée par le Castor d'Europe. Mais la richesse des milieux aquatiques est surtout révélée par la diversité des libellules, avec vingt huit espèces recensées.

Le cours principal abrite les espèces les plus remarquables, comme la Cordulie à corps fin, le Caloptéryx méditerranéen, l'Agrion orangé... Ces libellules sont fréquentes en zone méditerranéenne en Ardèche, mais rares en zone continentale.

Les vieux arbres (aulnes, frênes...) riches en cavités de la ripisylve permettent la nidification du Pic épeichette, du Torcol fourmilier et du Gobemouche noir. Le Lorient d'Europe est présent uniquement dans la partie aval. Le Milan noir est fréquent. Il niche volontiers dans les forêts installées sur les coteaux pentus à proximité du cours d'eau.



⇒ Inventaire des zones humide de l'Ardèche

Plusieurs zones humides sont recensées sur la commune 3 de tailles importantes (Daronne, Chambérieux, et le Doux) et une vingtaine de petites zones humides correspondant a des retenues collinaires.



La zone humide de la Daronne se situe au nord de la commune. La végétation aquatique est flottante ou submergée. Il s'agit d'une zone à truite. Les aulnaies-frenaies médio européennes sont présentes.



Evaluation générale du site : habitats partiellement dégradés. L'hydrosystème, interface entre divers milieux implique une biodiversité importante.

La zone humide de la Daronne se situe au nord de la commune. La végétation aquatique est flottante ou submergée. Il s'agit d'une zone à truite. Les aulnaies-frenaies médio européennes sont présentes.

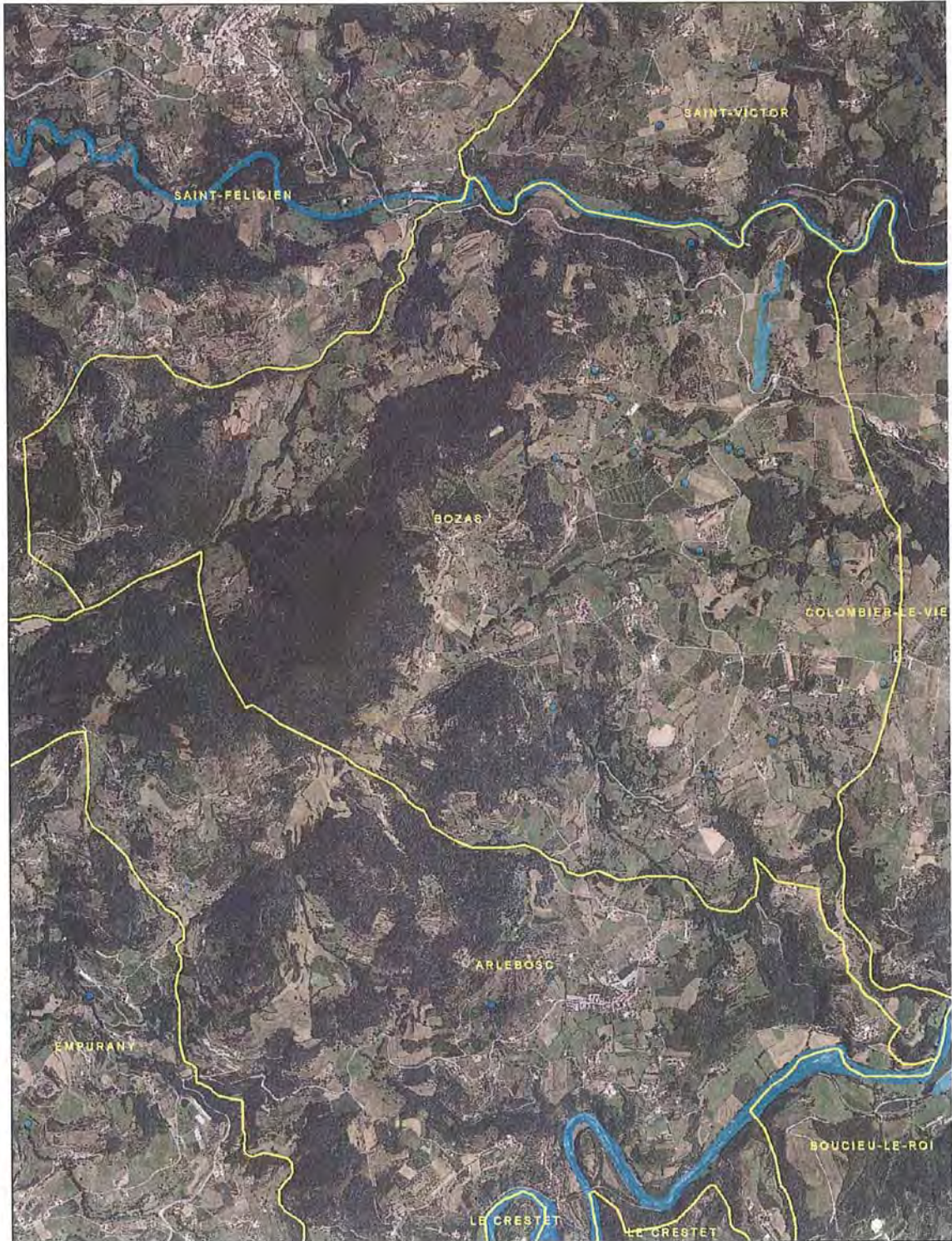
Evaluation générale du site : habitats partiellement dégradés. L'hydrosystème, interface entre divers milieux implique une biodiversité importante.

La zone humide de Chamberieux se situe au nord est de la commune et concerne une superficie de 2,8ha. Il s'agit d'une zone d'eau dormante eutrophe avec des prairies humides eutrophe.

Evaluation générale du site : habitats partiellement dégradés.

BOZAS

Inventaire des zones humides du département de l'Ardèche - Campagnes d'inventaire 2001 / 2003 et 2007



- Limite de commune
- Zone humide inférieure à 1ha



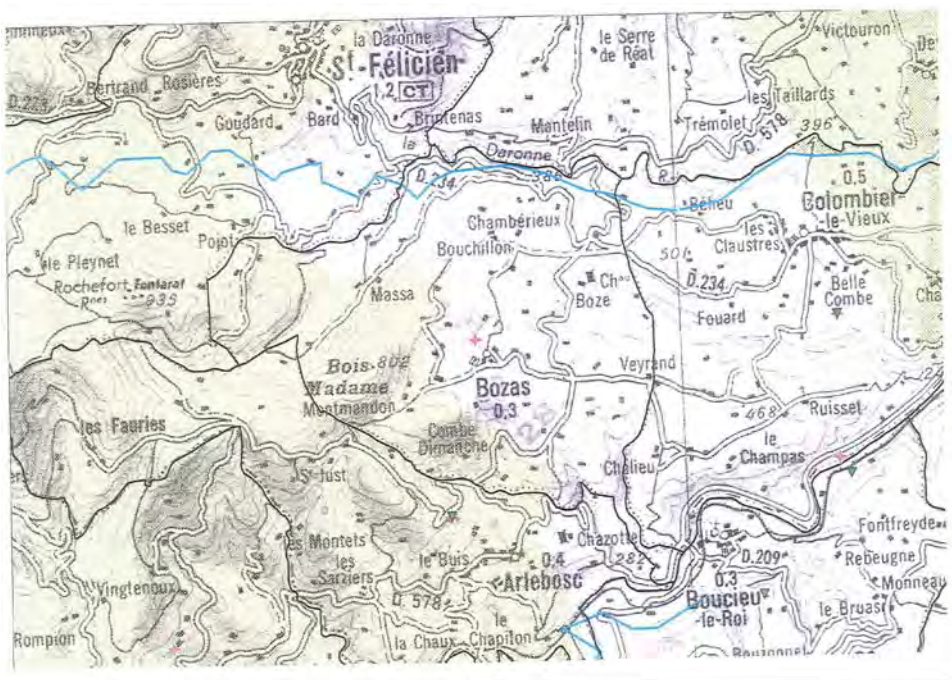
0 250 500 1 000 Mètres

Cartographie : CREN 2010
©Copyright BD Ortho® IGN 2007



☐ Risque Mouvements de terrain

Selon l'inventaire départemental des mouvements de terrain réalisé par le BRGM, sont recensés sur la commune : un phénomène de glissement de terrain au nord du village.



☐ Risque Sismique

La commune est située en zone de sismicité modérée (zone 3) selon le décret du 22 octobre 2010.

Des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques, sont appliquées aux bâtiments, aux équipements et aux installations de la classe dite "à risque normal" situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5.

Des mesures préventives spécifiques doivent en outre être appliquées aux bâtiments, équipements et installations de catégorie IV pour garantir la continuité de leur fonctionnement en cas de séisme.

La classe dite "à risque normal" comprend les bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat. Ces bâtiments, équipements et installations sont répartis entre les catégories d'importance suivantes :

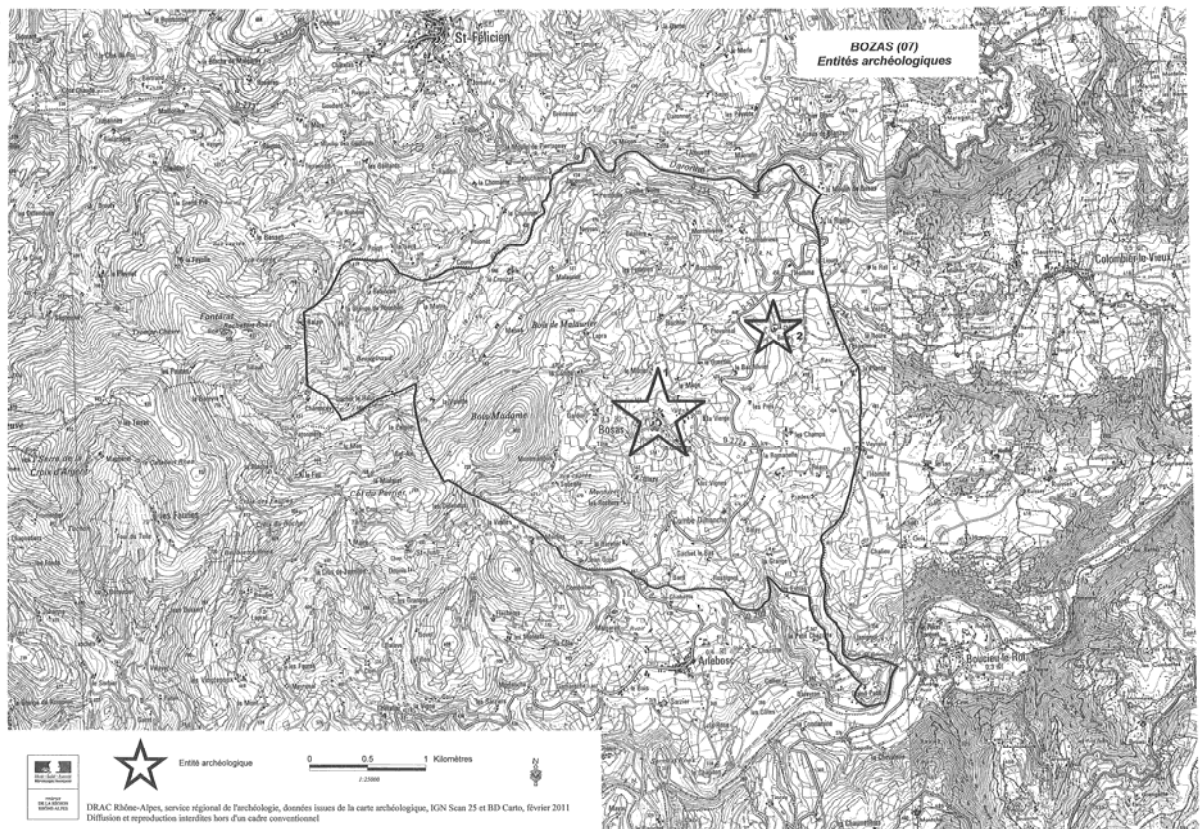
- Catégorie d'importance I : ceux dont la défaillance ne présente qu'un risque minime pour les personnes ou l'activité économique ;
- Catégorie d'importance II : ceux dont la défaillance présente un risque moyen pour les personnes ;
- Catégorie d'importance III : ceux dont la défaillance présente un risque élevé pour les personnes et ceux présentant le même risque en raison de leur importance socio-économique ;
- Catégorie d'importance IV : ceux dont le fonctionnement est primordial pour la sécurité civile, pour la défense ou pour le maintien de l'ordre public.

7. PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE

□ Entités archéologiques :

Deux entités archéologiques sont recensées sur le territoire communal :

- 1 : Bourg : bourg, église, château fort (moyen âge)
- 2 : Boze : château fort (moyen âge à époque indéterminé)



☐ Patrimoine bâti :

Sur la commune, aucun bâtiment n'est recensé à l'inventaire des monuments historique, cependant plusieurs éléments méritent d'être signalés :

- Eglise de style roman
- Maisons anciennes du village,
- Demeure privée de qualité : château au village

Le territoire est concerné par le périmètre de MHI présents sur les communes voisines d'Arlebosc et de Colombier le Vieux



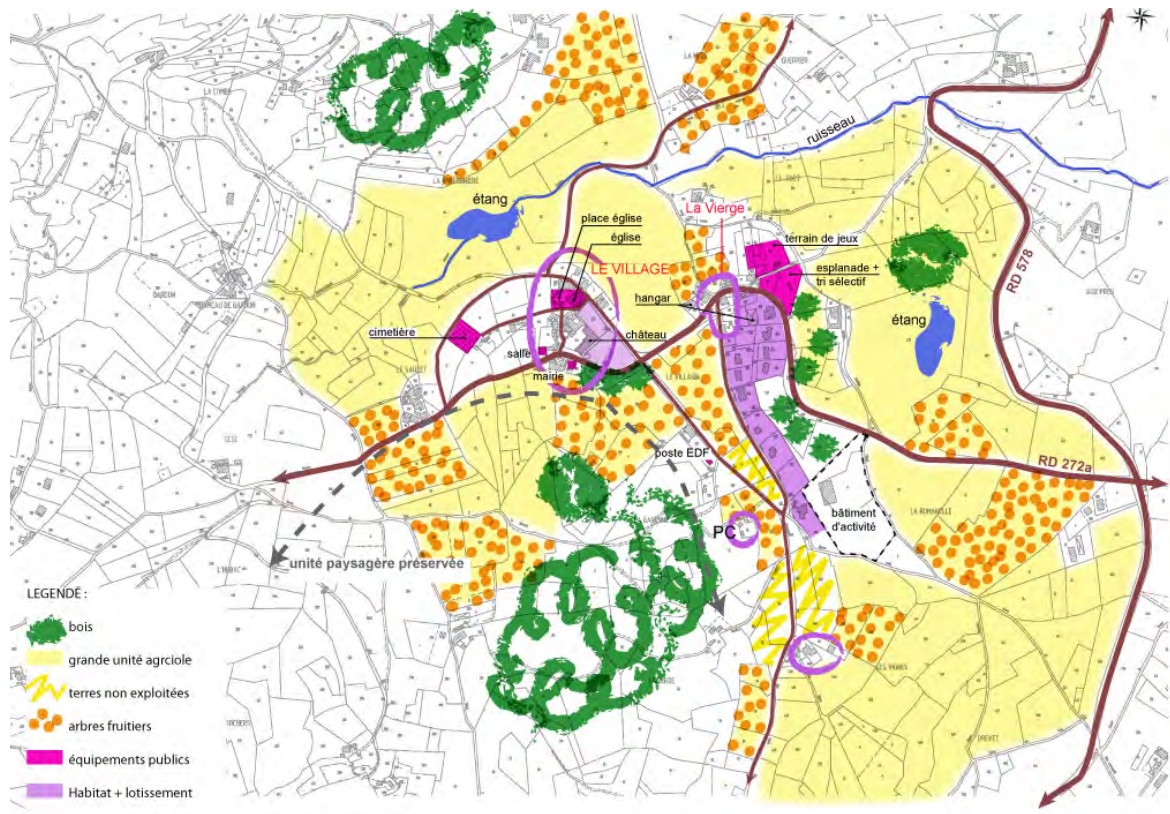
2^{ème} Partie

PRESENTATION DU PROJET RETENU POUR ETABLIR LA CARTE COMMUNALE

- I - ORIENTATIONS DE LA CARTE COMMUNALE**
- II - CARACTERISTIQUES DU ZONAGE**

I. ORIENTATIONS DE LA CARTE COMMUNALE

L'état des lieux et les enjeux présentés dans la 1^{ère} partie de ce document ont guidé les Elus dans l'expression des orientations qu'ils souhaitaient voir donner à leur document d'urbanisme.



a) Développement urbain :

Les objectifs de développement communaux seront centrés autour du lotissement situé en continuité du hameau de la Vierge, en contrebas du village. Le village est également intégré à la zone constructible mais ne dispose pas de potentiel disponible (un potentiel de rénovation est néanmoins présent). Les zones constructibles de la carte communale seront donc positionnées sur ces deux secteurs.

En dehors des zones constructibles des cartes communales seuls sont autorisés : l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. Les constructions nouvelles n'y sont donc pas admises, en dehors des constructions agricoles.

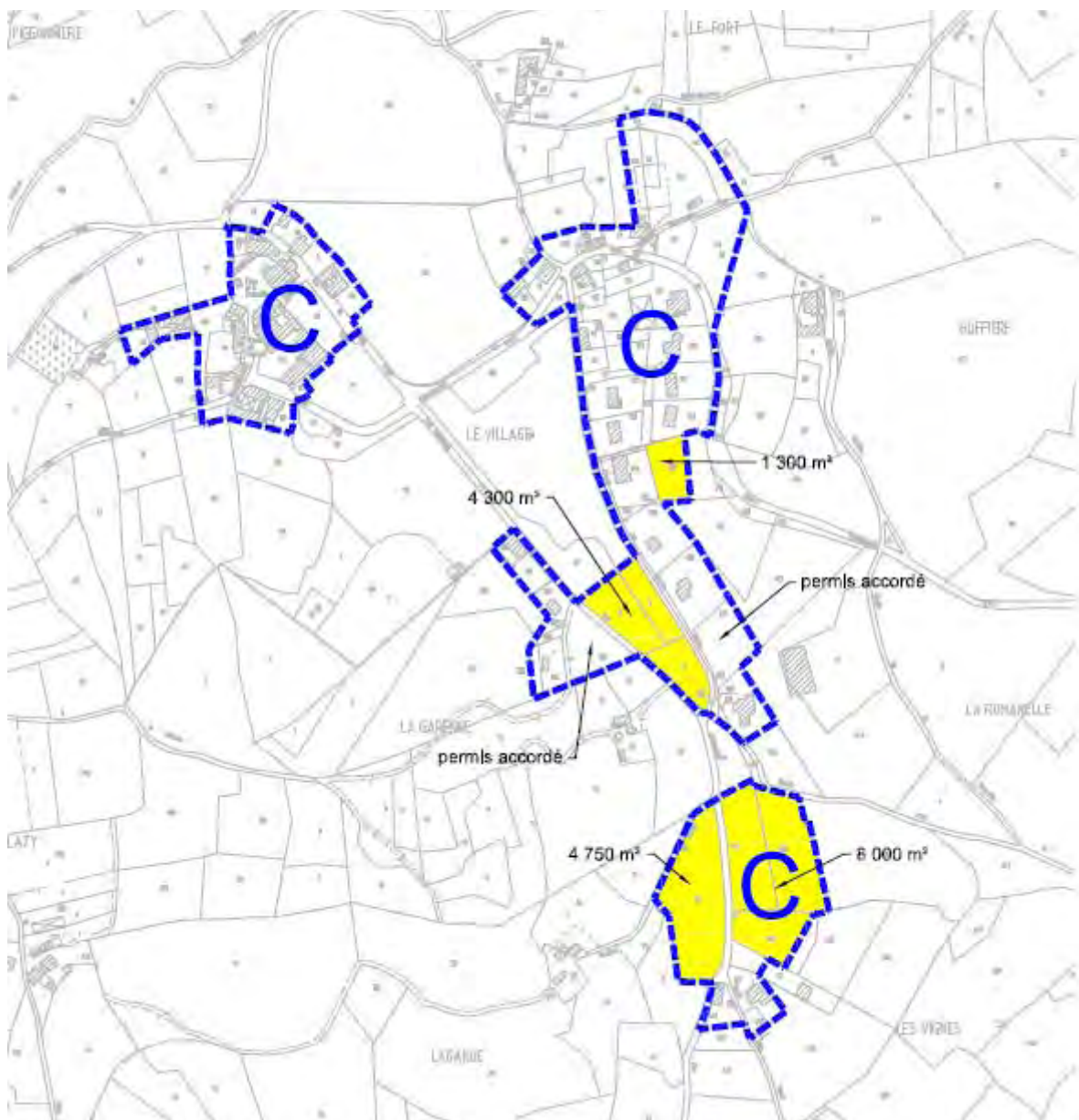
b) Démographie – Logements :

Au vu de l'évolution démographique communale récente, et du rythme de construction constaté, et dans un objectif de dynamiser la croissance, le projet de carte communale est basé sur une perspective de 10 à 15 logements nouveaux à construire.

II. CARACTERISTIQUES DU NOUVEAU ZONAGE

1. LA ZONE CONSTRUCTIBLE « C »

La carte communale définit des secteurs constructibles « C » au village et en continuité du hameau de la Vierge et du lotissement La Romanelle (quartier Les Vignes, La Garde et La Garenne). **Le projet de zonage initial envisagé par les élus a été modifié pour tenir compte de l'avis de la CDCEA.** L'illustration ci-dessous correspond au zonage approuvé par les élus, la couleur jaune représentant le potentiel théorique disponible dans la zone C.



- **Hameau de la Vierge - lotissement La Romanelle (quartier Les Vignes, La Garde et La Garenne):**

Ce quartier s'est développé le long d'un chemin communal. Ce quartier situé à proximité du village dispose d'un stade, d'une esplanade. Ce site, situé dans un environnement paysager intéressant, fait l'objet de fortes demandes individuelles.

La zone constructible a été définie de façon linéaire de part et d'autre de la voie communale. Pour tenir compte de l'avis de la CDCEA une coupure verte a été créée entre les deux zones C, permettant également de réduire le potentiel disponible) 1,8 ha. Environ 10 constructions seront théoriquement possibles.

Cette zone est en assainissement autonome (aptitude moyenne) et dispose d'une borne incendie à mettre aux normes.

- **Le village :**

Les surfaces retenues au quartier de la Vierge permettant de répondre largement aux besoins communaux pour les dix ans à venir, aucune zone nouvelle n'a été retenue au village. De plus, les terrains en continuité du village présentent un intérêt agricole, une forte sensibilité paysagère. Par ailleurs une rétention foncière, non présente au hameau de la Vierge, a été relevée.

La zone constructible intègre seulement le bâti existant afin de favoriser la réhabilitation des nombreux logements vacants.

La délimitation proposée tient compte du réseau d'assainissement.

BOZAS - Carte Communale
Zonage approuvé



échelle : 1/5000



Date : Juin 2012 - Dossier : 5.11.101

VERSION 3 : après approbation

3^{ème} Partie

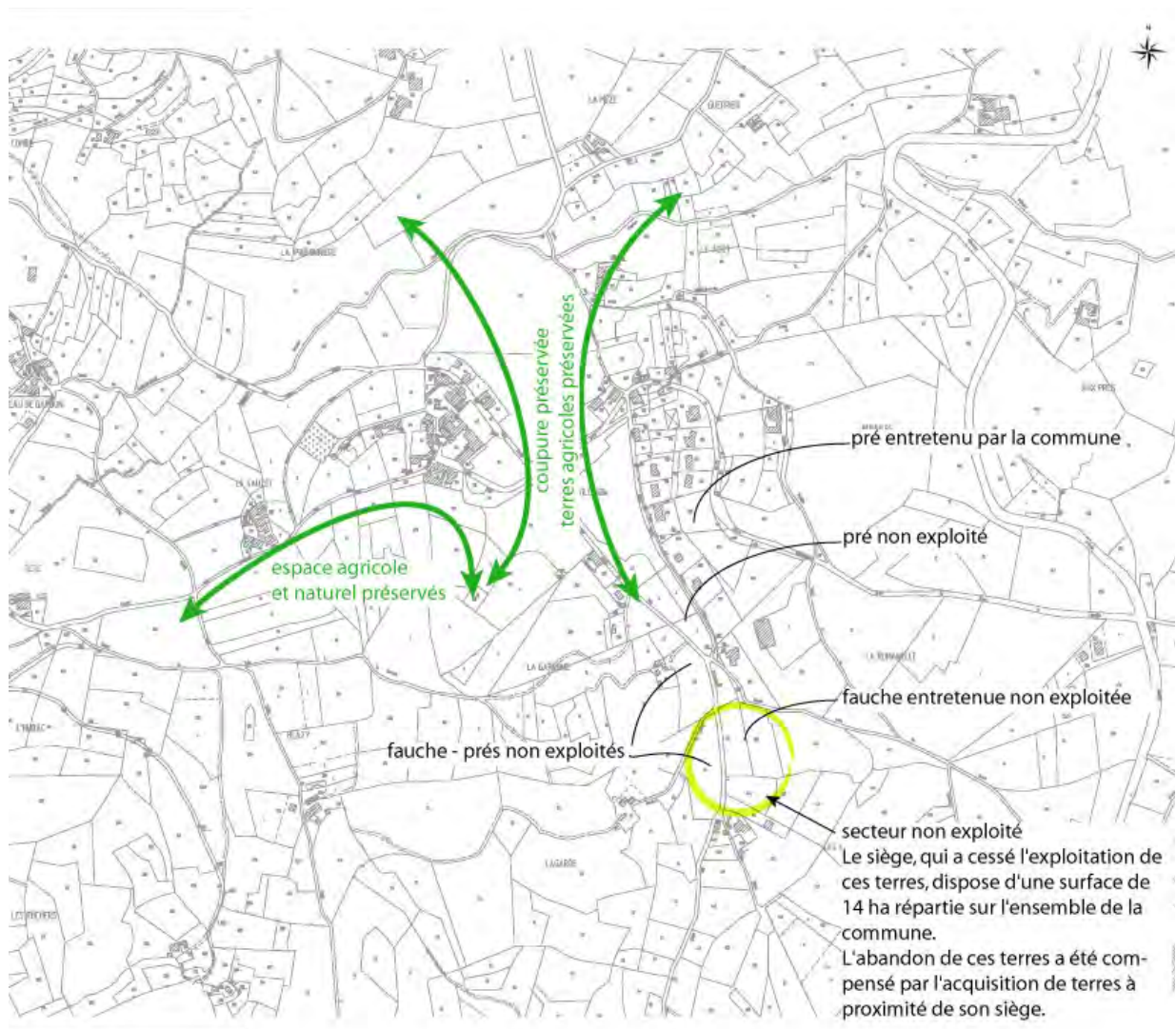
**INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE
&
PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique aujourd'hui sur la commune en l'absence de document d'urbanisme permet la construction en continuité des zones déjà bâties.

La commune compte un certain nombre de hameaux ou de groupes d'habitations ce sont autant de sites où les constructions sont possibles.

La carte communale a pour effet immédiat de concentrer l'urbanisation sur le quartier de La Vierge.

Les terres classées en zone constructible ne sont plus exploitées depuis quelques années (cf illustration ci-dessous) :



Les parcelles plantées en vergers sont préservées et aucun bâtiment d'élevage ne se situe à proximité.

Les futures constructions seront en assainissement autonome.

Aucune zone naturelle sensible (Z.N.I.E.F.F., site Natura 2000) ni secteur à risque n'est concernée par une zone constructible.